



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

UN LIBRARY

1964

NINETEENTH YEAR

1184 th MEETING: 23 DECEMBER 1964

ème SÉANCE: 23 DÉCEMBRE 1964DIX-NEUVIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	Page
Provisional agenda (S/Agenda/1184).....	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5)	1
Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096)	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1184).....	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 1er décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazza-ville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5)	1
Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096)	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* * *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

ELEVEN HUNDRED AND EIGHTY-FOURTH MEETING

Held in New York, on Wednesday, 23 December 1964, at 10.30 a.m.

MILLE CENT QUATRE-VINGT-QUATRIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le mercredi 23 décembre 1964, à 10 h 30.

President: Mr. Fernando ORTIZ SANZ (Bolivia).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, Brazil, China, Czechoslovakia, France, Ivory Coast, Morocco, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland and United States of America.

Provisional agenda (S/Agenda/1184)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5).
3. Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 1 December 1964, addressed to the President of the Security Council, from the representatives of Afghanistan, Algeria, Burundi, Cambodia, Central African Republic, Congo (Brazzaville), Dahomey, Ethiopia, Ghana, Guinea, Indonesia, Kenya, Malawi, Mali, Mauritania, Somalia, Sudan, Tanzania, Uganda, United Arab Republic, Yugoslavia and Zambia (S/6076 and Add.1-5)

Letter dated 9 December 1964 from the Permanent Representative of the Democratic Republic of the Congo addressed to the President of the Security Council (S/6096)

1. The PRESIDENT (translated from Spanish): In accordance with the decision previously taken by the Council and if I hear no objections I shall invite the representatives of the Sudan, Guinea, Ghana, Belgium, the Congo (Brazzaville), Algeria, Mali, the Democratic Republic of the Congo, Nigeria, the United Arab Republic, Burundi, Kenya, the Central African Republic,

Président: M. Fernando ORTIZ SANZ (Bolivie).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Brésil, Chine, Côte-d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Maroc, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1184)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 1er décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5).
3. Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 1er décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, du Burundi, du Cambodge, du Congo (Brazzaville), du Dahomey, de l'Ethiopie, du Ghana, de la Guinée, de l'Indonésie, du Kenya, du Malawi, du Mali, de la Mauritanie, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, de la Somalie, du Soudan, de la Tanzanie, de la Yougoslavie et de la Zambie (S/6076 et Add.1 à 5)

Lettre, en date du 9 décembre 1964, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la République démocratique du Congo (S/6096)

1. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Conformément à la décision précédemment prise par le Conseil, et s'il n'y a pas d'objections, je vais inviter les représentants du Soudan, de la Guinée, du Ghana, de la Belgique, du Congo (Brazzaville), de l'Algérie, du Mali, de la République démocratique du Congo, de la Nigéria, de la République arabe unie, du Burundi,

Uganda and Tanzania to take the seats reserved for them opposite the Council table and to participate in the debate without the right to vote.

At the invitation of the President, Mr. M. M. El Hadi (Sudan), Mr. M. Achkar (Guinea), Mr. H. K. Yomekpe (Ghana), Mr. W. Loridan (Belgium), Mr. C. D. Ganao (Congo (Brazzaville)), Mr. A. Bensid (Algérie), Mr. F. Konaté (Mali), Mr. T. Idzumbuir (Democratic Republic of the Congo), Mr. J. D. O. Sokoya (Nigeria), Mr. M. El-Kony (United Arab Republic), Mr. J. Mbazumutina (Burundi), Mr. S. Murumbi (Kenya), Mr. A. Guimali (Central African Republic), Mr. E. Otema Allimadi (Uganda) and Mr. O. S. Kambona (Tanzania) took the places reserved for them in front of the Council table.

2. The PRESIDENT (translated from Spanish): We shall continue the debate of the question on the agenda. The first speaker on my list is the Minister for Foreign Affairs of Kenya to whom I now give the floor.

3. Mr. MURUMBI (Kenya): Mr. President, I am very grateful to you and the members of this Council for allowing me the opportunity of speaking once more to express my views on the many matters that have been raised before and since I spoke to this Council [1175th meeting].

4. The representative of the United States in his statement to the Security Council said:

"Every means—legal, moral and humane, including the United Nations—was exhausted to protect their"—that is, the hostages'—"lives and secure their release, and all without avail." [1174th meeting, para. 57.]

5. This claim is totally inadmissible. I explained at length in my first statement to the Council what efforts were being made by my President, Mr. Jomo Kenyatta, in his capacity as the Chairman of the ad hoc Commission on the Congo of the Organization of African Unity [OAU], to effect the release of the hostages. Given time and due attention by the United States Government, the release of the hostages was a real possibility. But at the Nairobi talks, at the only meeting which was held, the American Ambassador declared clearly his preconceived decision that force was the only solution. How can one come to a conference table with an inflexible, predisposed view and then hope for settlement? How can one negotiate exclusively on one's own terms? In these circumstances, it is not difficult to imagine that the American Ambassador was not as interested in negotiating the release of the hostages as the United States Government would have us believe. This is evident from the fact that, at the insistence of the United States Ambassador to Kenya, a further meeting was fixed for the following morning, and when the parties met to resume their talks they learned of the parachute drop over Stanleyville. Naturally, the meeting was called off. From the foregoing it is ob-

du Kenya, de la République centrafricaine, de l'Ouganda et de la Tanzanie à participer sans droit de vote au débat du Conseil et à occuper les places qui leur sont réservées face à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. M. M. El Hadi (Soudan), M. M. Achkar (Guinée), M. H. K. Yomekpe (Ghana), M. W. Loridan (Belgique), M. C. D. Ganao (Congo [Brazzaville]), M. A. Bensid (Algérie), M. F. Konaté (Mali), M. T. Idzumbuir (République démocratique du Congo), M. J. D. O. Sokoya (Nigéria), M. M. El-Kony (République arabe unie), M. J. Mbazumutina (Burundi), M. J. Murumbi (Kenya), M. A. Guimali (République centrafricaine), M. E. Otema Allimadi (Ouganda), M. O. S. Kambona (Tanzanie) prennent place aux sièges qui leur sont réservés face à la table du Conseil.

2. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Nous poursuivons le débat sur la question qui figure à l'ordre du jour. Le premier orateur inscrit est le Ministre des affaires étrangères du Kenya, à qui je donne la parole.

3. M. MURUMBI (Kenya) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, je vous remercie vivement ainsi que les membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de prendre à nouveau la parole pour exprimer mon opinion sur les nombreuses questions qui ont été soulevées avant et après ma précédente intervention au Conseil [1175ème séance].

4. Le représentant des Etats-Unis a déclaré devant le Conseil de sécurité:

"Tous les moyens, juridiques, moraux et humanitaires, y compris le recours aux Nations Unies, avaient été tentés pour protéger leur vie [des otages] et assurer leur libération, mais tout cela en vain." [1174ème séance, par. 57.]

5. Cette prétention est absolument inadmissible. J'ai longuement exposé dans ma première déclaration devant ce Conseil les efforts qu'a faits le Président de mon pays, M. Jomo Kenyatta, en sa qualité de Président de la Commission ad hoc sur le Congo de l'Organisation de l'unité africaine [OUA], pour libérer les otages. Si le Gouvernement des Etats-Unis avait accordé un peu de temps et avait prêté à la question l'attention nécessaire, la libération des otages aurait probablement été obtenue. Mais, lors des pourparlers de Nairobi, au cours de la seule réunion qui s'est tenue, l'ambassadeur des Etats-Unis a déclaré qu'il était déjà arrivé à la conclusion que la force était la seule solution. Comment peut-on s'approcher d'une table de conférence avec une opinion inflexible, arrêtée à l'avance, et espérer que l'affaire pourra être réglée? Comment peut-on venir négocier avec la volonté d'imposer ses propres conditions? Dans ces circonstances, il n'est pas difficile de penser que l'ambassadeur des Etats-Unis ne s'intéressait pas autant aux négociations pour la libération des otages que le Gouvernement des Etats-Unis voudrait nous le faire croire. Le fait suivant le prouve bien: sur l'insistance de l'ambassadeur des Etats-Unis au

vious that all means to extricate the hostages had not been exhausted.

6. And when voices of protest and condemnation by no less than eighteen African countries are raised against such a premeditated aggression, the representative of the United States describes this as "irrational, irresponsible, insulting and repugnant language".

7. The representative of the United States stated:

"From the beginning the United States has favoured responsible efforts for the political reconciliation of dissident groups in the Congo through compromise and consensus." [Ibid., para. 91.]

8. If this had been the policy of the United States, it has never been manifest nor proved by its subsequent deeds or conduct. Is it political reconciliation to arm one side to the hilt, and try to liquidate physically the other faction? Is it political reconciliation to frustrate the efforts of the OAU to bring about peace and order, normality and compromise between the fighting factions?

9. The representative of the United States stated further:

"Statements have been made ... which seem to add up to the astounding proposition that the United States has no right to provide assistance to the Congolese Government and that that Government has no right to accept it because the aid comes from outside Africa." [Ibid., para. 99.]

He stated further on in the same context:

"But if every internal rivalry is to become a Spanish Civil War, with eachfaction drawing in other Africans and great Powers from other continents, the history of independent Africa in this century will be bloody and shameful, and the aspirations of Africa's wonderful peoples will be cruelly postponed." [Ibid., para. 108.]

10. It has never been suggested that the United States Government, or for that matter any other Government, may not provide assistance to the Democratic Republic of the Congo. But surely this is an oversimplification of the problem. In the Congo today there is a bloody civil war with thousands of men, women and children being killed. It is our duty, by all possible means, to save the Congo and these innocent victims from the civil war. But if the United States, as it is now doing, gives arms and equipment to one side in the civil war, other countries might do the same, resulting in more and more deaths. This only frustrates efforts at peace and reconciliation.

Kenya, une autre réunion avait été fixée pour le lendemain matin, et, lorsque les parties se sont réunies pour reprendre leurs pourparlers, elles ont appris le parachutage de troupes sur Stanleyville. Bien entendu, la réunion fut annulée. De ce qui précède, il ressort clairement que tous les moyens propres à faire délivrer les otages n'avaient pas été épuisés.

6. Et lorsque les voix de 18 pays africains se sont élevées pour protester contre une pareille agression prémeditée et la condamner, le représentant des Etats-Unis qualifie cela de langage "irrationnel", "irresponsable", "insultant" et "odieux".

7. Le représentant des Etats-Unis a déclaré ensuite:

"Dès le début, les Etats-Unis ont été en faveur d'efforts sérieux en vue de parvenir par voie d'accord et de compromis à une réconciliation politique des groupes dissidents au Congo." [Ibid., par. 91.]

8. Si telle était la politique des Etats-Unis, ils ne l'ont jamais par la suite ni manifestée, ni prouvée par leurs actes ou par leur attitude. Est-ce vraiment une réconciliation politique que d'armer l'une des parties jusqu'aux dents et de s'efforcer de liquider matériellement l'autre partie? Est-ce favoriser la réconciliation politique que de saper les efforts tentés par l'OUA pour restaurer la paix et l'ordre, pour rétablir des conditions normales et pour arriver par voie de compromis à un accord entre les factions en lutte?

9. Le représentant des Etats-Unis a déclaré encore:

"Des déclarations ... ont été faites ici selon lesquelles les Etats-Unis n'auraient pas le droit de fournir au Gouvernement congolais et ce gouvernement n'aurait pas le droit d'accepter l'aide des Etats-Unis parce qu'elle ne provient pas d'Afrique." [Ibid., par. 99.]

Il a encore dit plus loin:

"Mais si chaque rivalité intérieure doit devenir une guerre civile espagnole, dans laquelle chaque faction entraîne d'autres Africains et des grandes puissances d'autres continents, l'histoire de l'Afrique indépendante, au cours de ce siècle, sera sanglante et ignominieuse, et la réalisation des aspirations des grands peuples d'Afrique sera cruellement retardée." [Ibid., par. 108.]

10. Personne n'a suggéré que les Etats-Unis, ni d'ailleurs aucun autre gouvernement, n'avaient le droit d'apporter leur aide à la République démocratique du Congo. Mais c'est certainement trop simplifier le problème. Il y a à l'heure actuelle au Congo une guerre civile meurtrière qui cause des milliers de victimes parmi les hommes, les femmes et les enfants. Il est de notre devoir d'user de tous les moyens pour sauver le Congo et ces innocentes victimes de la guerre civile. Mais si les Etats-Unis fournissent des armes et du matériel à l'une des parties à la guerre civile comme ils le font maintenant, d'autres pays pourraient en faire autant, ce qui augmenterait encore le nombre des victimes. Cela ne peut que faire échouer les efforts déployés en vue de la paix et de la réconciliation.

11. The Congo problem is an African problem. It should be, and can be, solved by African countries within the Organization of African Unity. It is the United States which by its policy is defeating and frustrating the efforts of the Organization of African Unity to bring about a peaceful settlement of this problem. It is the United States which by its policy made this internal rivalry into the equivalent of a Spanish Civil War, a civil war with international implications which may turn the Congo into another Korea or South Viet-Nam.

12. The African peoples should be allowed to determine their own destiny. We do not want another scramble for power in Africa as happened in the nineteenth century. We appeal to the outside Powers to let the African peoples solve the Congo problem peacefully. If this goal is thwarted, no peaceful solution to the Congo crisis is possible.

13. In this context, I should like to reiterate what the representative of the United States has now admitted, that the problem of the Congo cannot be solved by military means alone. The solution, and the only solution, to the Congo problem is therefore a political settlement.

14. I should now like to say a few words about the mercenaries, who command, direct, and are an integral part of the Congolese Army. An attempt has been made to differentiate between the mercenaries and the American "advisers", the Belgian paratroopers, the anti-Castro pilots, the Belgian logistical units and the Congolese troops. These mercenaries are, as it is well known, of Belgian, Rhodesian, South African, and Portuguese origins. It is equally well known that a substantial number of American "advisers" and other military personnel are there to "reorganize" the Congolese Army. They also draw up plans and carry out military operations for Mr. Tshombé. In practical terms, the mercenaries, the American advisers, and the Congolese troops are a well co-ordinated, well organized and integrated combat force, and there is hardly any distinction to be drawn between their activities or functions. They are employed to achieve the same objectives. They have been allowed free licence to kill and plunder, to punish brutally and with impunity. There have been indiscriminate bombings by the so-called anti-Castro pilots who were obviously recruited by the United States Government. The deeds of the mercenaries and their supporting units are gruesome and they have indulged in almost genocidal activities.

15. Furthermore, the Minister for Foreign Affairs of Belgium said [1173rd meeting] that he had taken every measure to prevent the recruitment of mercenaries for the Congolese Army. I challenge him to enumerate in detail exactly what legislative, executive, or precautionary measures have been taken by his Government to end this despicable recruitment.

16. Let me once again state emphatically that the Congo is an African problem and will be solved by

11. Le problème du Congo est un problème africain. Il devrait être — et peut être — résolu par les pays africains dans le cadre de l'Organisation de l'unité africaine. Ce sont les Etats-Unis qui réduisent à néant par leur politique les efforts tentés par l'Organisation de l'unité africaine pour parvenir à un règlement pacifique du problème. Ce sont les Etats-Unis qui par leur politique ont fait dégénérer cette rivalité intérieure en une nouvelle guerre civile espagnole, une guerre civile avec des répercussions internationales qui peuvent faire du Congo une autre Corée ou un autre Viet-Nam du Sud.

12. Les peuples africains devraient avoir le droit de décider de leur propre destin. Nous ne voulons pas d'une nouvelle lutte pour l'hégémonie de l'Afrique, comme au XIXème siècle. Nous demandons instamment aux puissances étrangères de laisser les peuples africains résoudre le problème congolais pacifiquement. Si l'on nous en empêche, il sera impossible de trouver une solution pacifique à la crise congolaise.

13. Dans ce contexte, je voudrais répéter ce que le représentant des Etats-Unis a maintenant admis, à savoir que le problème du Congo ne peut pas être résolu par les seuls moyens militaires. La solution, la seule solution, du problème congolais est donc un règlement politique.

14. Je voudrais maintenant dire quelques mots des mercenaires, qui commandent et dirigent l'armée congolaise dont ils font partie intégrante. On a essayé de faire une distinction entre les "conseillers" américains, les parachutistes belges, les pilotes anticastristes, les unités de logistique belge et les troupes congolaises. Ces mercenaires sont, on le sait, d'origine belge, rhodésienne, sud-africaine et portugaise. On sait également qu'un nombre important de "conseillers" américains et d'autre personnel militaire sont en train de "réorganiser" l'armée congolaise. Ils font également des plans et conduisent des opérations militaires pour M. Tshombé. Pratiquement, les mercenaires, les conseillers américains et les troupes congolaises forment une force de combat bien coordonnée, bien organisée et intégrée, et l'on peut difficilement faire une distinction entre leurs activités ou leurs fonctions. Ils sont tous utilisés en vue des mêmes objectifs. On leur a donné carte blanche pour tuer et piller, pour punir brutallement et en toute impunité. Les soi-disant pilotes anticastristes, qui ont été manifestement recrutés par le Gouvernement des Etats-Unis, ont bombardé sans discrimination. Les actes des mercenaires et des unités qui les accompagnent sont horribles et l'on peut même parler d'actes de génocide.

15. En outre, le Ministre des affaires étrangères de Belgique a dit [1173ème séance] qu'il avait pris toutes les mesures pour empêcher le recrutement de mercenaires pour l'armée congolaise. Je le défie d'énumérer en détail les mesures législatives, exécutives ou préventives qui ont été prises par son gouvernement pour mettre fin à ce méprisable recrutement.

16. Permettez-moi d'insister une fois encore sur le fait que le problème congolais est un problème africain

the Africans themselves. We have struggled hard for our independence and are sensitive to any encroachment on our affairs by any outside Power. If the United States and Belgian Governments believe that they can ignore African feelings or wishes in this matter, they should realize that Africa will be compelled to defend its rights. If the United States and Belgian Governments believe that by continuing to supply arms to Mr. Tshombé they can solve the problem militarily, they should realize that some of the African countries will be prepared to challenge their might by all legitimate means available.

17. There were undertones in this Council to the effect that certain African States were irrational and irresponsible. Let it be known that we Africans have a long history of struggle against colonialism. We will not barter our independence for neo-colonialism. We will not sacrifice our nationalism to imperialistic machinations.

18. Permit me now to reply to certain points raised by the Minister for Foreign Affairs of Nigeria [1176th meeting], who so pathetically and dramatically enacted the role of "The Voice of America" in this Council.

19. We were told in rather threatening terms that, based on Article 2 of the United Nations Charter and article III of the Charter of the Organization of African Unity, no African State has the right to represent the views of the Democratic Republic of the Congo without its authorization.

20. A glance at the United Nations Charter shows clearly that any matter affecting peace and security can be brought before this Council. Furthermore, since the Organization of African Unity was seized of the matter, African countries represented thereon have every right to speak on the Congo situation. As regards his reference to Article 2 of the United Nations Charter, and article III of the Charter of the Organization of African Unity, it is a well-known principle of international law that a matter voluntarily brought by express request before a duly constituted body, which has been authorized to take cognizance of it, comes within the jurisdiction of that body.

21. Furthermore, the Minister for Foreign Affairs of Nigeria had expressed doubt on whether the mercenaries employed by Mr. Tshombé could accurately be described as "mercenaries". Here I would like to point out that the resolution adopted on 16 September 1964 at Addis Ababa by the Council of Ministers of the Organization of African Unity, to which Nigeria was a party, explicitly stated that the precondition for the cessation of hostilities was the expulsion of "mercenaries". This resolution was ignored completely by Mr. Tshombé, contrary to his solemn undertaking to do so both at the Addis Ababa and Nairobi Conferences.

22. Finally, the Minister for Foreign Affairs of Nigeria stated that some African countries had demanded that the Congolese Government lay down its

qui sera résolu par les Africains eux-mêmes. Nous avons durement lutté pour notre indépendance et nous redoutons toute ingérence des puissances étrangères dans nos affaires. Si les Gouvernements des Etats-Unis et de la Belgique croient qu'ils peuvent négliger les sentiments ou les vœux des Africains sur ce sujet, qu'ils sachent que l'Afrique sera obligée de défendre ses droits. Si les Gouvernements des Etats-Unis et de la Belgique croient qu'en continuant à fournir des armes à M. Tshombé ils peuvent résoudre le problème militairement, qu'ils sachent que certains pays africains sont prêts à défier leur puissance par tous les moyens légitimes dont ils disposent.

17. On a laissé entendre au sein de ce Conseil que certains Etats africains étaient irrationnels et irresponsables. Que l'on sache pourtant que nous, Africains, avons une longue histoire de lutte contre le colonialisme. Nous n'échangerons pas notre indépendance contre le néo-colonialisme. Nous ne sacrifierons pas notre nationalisme aux machinations impérialistes.

18. Permettez-moi maintenant de répondre à certaines questions soulevées par le Ministre des affaires étrangères de la Nigéria [1176ème séance] qui a joué, de manière si pathétique et dramatique, le rôle de la "Voix de l'Amérique" devant ce Conseil.

19. Il nous a dit en termes assez menaçants que, en vertu de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et de l'article III de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, aucun Etat africain n'avait le droit de se faire le porte-parole de la République démocratique du Congo sans son autorisation.

20. Si l'on jette un coup d'œil à la Charte des Nations Unies, on constate que toute question concernant la paix et la sécurité peut être soumise au Conseil de sécurité. En outre, étant donné que l'Organisation de l'unité africaine a été saisie de la question, les pays africains qui y sont représentés ont pleinement le droit de parler de la situation congolaise. Pour ce qui est des références à l'Article 2 de la Charte des Nations Unies et à l'article III de la Charte de l'Organisation de l'unité africaine, il est un principe bien connu en droit international qui veut que toute question volontairement soumise à un organe délibérément constitué qui, sur demande expresse, a été autorisé à en connaître, tombe sous la compétence de cet organe.

21. D'autre part, le Ministre des affaires étrangères de la Nigéria s'est posé la question de savoir si les mercenaires à la solde de M. Tshombé pouvaient réellement être qualifiés de "mercenaires". J'aimerais souligner à ce sujet que la résolution adoptée à Addis-Abéba le 10 septembre 1964 par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, dont la Nigéria fait partie, déclarait expressément que la condition préalable à la cessation des hostilités était l'expulsion des "mercenaires". M. Tshombé, oubliant l'engagement solennel qu'il avait pris tant à la conférence d'Addis-Abéba qu'à celle de Nairobi, n'a tenu aucun compte de cette résolution.

22. Enfin, le Ministre des affaires étrangères de la Nigéria a déclaré que certains pays africains avaient demandé que le Gouvernement congolais dépose les

arms along with the forces of the Stanleyville authorities. This is a deliberate attempt and I would like to believe that it is mere judicial confusion—to misinterpret the situation. All that the ad hoc Commission wanted, in accordance with its mandate, was that both parties—and I repeat both parties—stop fighting in order to make way for negotiations and reconciliation. This had been expressly accepted by Mr. Tshombé himself. How then does the question of the Government laying down its arms arise?

23. I would solemnly like to warn my African brothers that it is my feeling that no African country can by itself hope to achieve the unity and reconciliation in the Congo which we all so passionately and fervently desire. The reference by the representative of Nigeria to the so-called ambitions of a vocal minority in the African group is a mere political mirage. It would be of interest to this Council to know that the Nigerian stand in the Security Council regarding the Congo problem was convincingly repudiated by an overwhelming majority at the meeting of the Council of Ministers of the OAU held in New York on Friday, 18 December 1964.

24. Let me now outline some of the steps which my delegation believes would bring about reconciliation and peace in the Congo. All Governments must accept and recognize the following principles if a lasting solution to the Congo problem is to be found:

(1) Acceptance of the role of the OAU in finding a peaceful solution to the Congo problem;

(2) Acceptance of the Addis Ababa resolution of 10 September 1964, which includes inter alia:

(a) Immediate cease-fire by both parties;

(b) Dismissal of mercenaries;

(c) Talks between the rival factions under the auspices of the OAU with a view to forming a coalition government;

(3) The coalition government, once formed, will organize elections under the supervision of the OAU and the United Nations. The elections will lead to a popularly elected government which must be supported by all African States;

(4) During this interim period from cease-fire up to the formation of the new government, no foreign military assistance can be given to any faction;

(5) The OAU should assist the Congolese Government to maintain law and order, to reorganize and train its army, its police force, and its administration;

(6) The OAU should establish a Congo peace fund to which all countries will be invited to contribute so that this fund could be used by the Congolese Government until it has reorganized its own finances.

25. My delegation firmly believes that it is not too late to bring peace to the Congo. Every Power interested in the welfare of the Congo must stop inter-

armes en même temps que les forces des autorités de Stanleyville. C'est une tentative délibérée, et j'aimerais croire qu'il s'agit d'une simple confusion, pour interpréter faussement la situation. Tout ce que la Commission ad hoc demandait, conformément à son mandat, c'était que les deux parties — je dis bien les deux parties — arrêtent les combats pour ouvrir la voie aux négociations et à la réconciliation. Cela avait été expressément accepté par M. Tshombé lui-même. Comment peut-on alors demander au gouvernement de déposer les armes?

23. J'aimerais avertir solennellement mes frères africains que, à mon avis, aucun pays africain ne peut isolément espérer réaliser au Congo l'unité et la réconciliation que nous désirons tous si passionnément et ardemment. Quand le représentant de la Nigéria parle des présumées ambitions d'une minorité bruyante du groupe africain, c'est un simple mirage politique. Il serait intéressant pour le Conseil d'apprendre que la position adoptée ici-même par la Nigéria en ce qui concerne le problème congolais a été expressément rejetée par une majorité écrasante à la réunion du Conseil des ministres de l'OAU qui s'est tenue à New York le vendredi 18 décembre 1964.

24. Qu'il me soit maintenant permis d'expliquer quelques-unes des mesures qui, de l'avis de ma délégation, seraient susceptibles d'amener la réconciliation et la paix au Congo. Il est indispensable, si l'on veut trouver une solution durable au problème congolais, que tous les gouvernements acceptent et reconnaissent les principes suivants:

1) Acceptation du rôle de l'OAU dans la recherche d'une solution pacifique au problème congolais;

2) Acceptation de la résolution d'Addis-Abéba en date du 10 septembre 1964, qui demande notamment:

a) Le cessez-le-feu immédiat par les deux parties;

b) Le renvoi des mercenaires;

c) Des pourparlers entre les factions rivales sous les auspices de l'OAU en vue de former un gouvernement de coalition;

3) Une fois le gouvernement de coalition formé, organiser des élections sous le contrôle de l'OAU et de l'Organisation des Nations Unies. Les élections conduiront à un gouvernement élu par le peuple, qui devra être appuyé par tous les Etats africains;

4) Pendant cette période transitoire allant du cessez-le-feu à la formation du nouveau gouvernement, aucune aide militaire étrangère ne devra être prêtée à aucune des factions;

5) L'OAU aiderait le Gouvernement congolais à maintenir l'ordre public et à réorganiser et à former son armée, sa police et son administration;

6) L'OAU établirait au Congo un fonds de la paix auquel tous les pays seraient invités à contribuer; le Gouvernement congolais utiliserait ce fonds jusqu'à ce qu'il ait réorganisé ses propres finances.

25. Ma délégation est fermement convaincue qu'il n'est pas trop tard pour ramener la paix au Congo. Toute puissance qui s'intéresse au bien-être du

ferring and co-operate with the OAU to bring about normal conditions in that unhappy country.

26. I should like to express my gratitude to you, Mr. President, and to the members of this Council for having patiently listened to me. We have had lengthy and heated debates and frank expressions of our feelings. I hope that this frankness will not be confused with malice. I believe that the African States have a right to defend what they consider to be primarily a matter of African interest, as the Congo problem undoubtedly is. We Africans believe in the right of all peoples to express themselves freely even if the truth is unpalatable. If we had failed to speak as we did in this Council we would be failing in our duty towards millions of Congolese people.

27. I hope that members of this august body will help in finding a solution to this difficult but human problem.

28. Mr. IDZUMBUIR (Democratic Republic of the Congo) (translated from French): I thank you, Mr. President, and members of the Council, for allowing me to have the floor again in order to clarify a few points. I assure you I shall not impose upon your kindness.

29. I have carefully noted the appeal by the representatives of Morocco and the Ivory Coast not to bring up the racial aspect in the course of this debate, even though the representative of Algeria did not consider himself under any obligation to heed that appeal and no member reminded him of it. I should like to say to the representative of Algeria, however, since he spoke of racial discrimination against American Negroes, that their arrival in the United States was originally due to the slave-trade in which a number of countries, including certain African countries, engaged. But I shall not press that point.

30. I come now to certain arrogant assertions made by the representative of Algeria. I understood him to claim to speak here on behalf of Africa, on behalf of Africans, African representatives, the Congolese people and so on. Who gave him a mandate to speak on behalf of the Congolese people? Who gave him a mandate to speak on behalf of Africa? Who gave him a mandate to speak on behalf of the representatives of African countries? Some of them perhaps!

31. What audacity to claim to personify Africa! You ask for instances of interference in Congolese affairs? Well, there you are. It is so obvious it escapes the representative of Algeria. He seeks proof of Algerian interference in the internal affairs of the Congo, and he has just furnished it himself. Besides, if he wants further proof, he has Ben Bella's admission which he has not dared to deny. How could he? He is even proud of it, since he says that Algeria will always be there, whatever the circumstances and the situation, to

Congo doit cesser toute ingérence et coopérer avec l'OUA pour ramener des conditions normales dans cet infortuné pays.

26. Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que tous les membres de ce Conseil, de m'avoir si patiemment écouté. Ces débats ont été longs et animés. Nous avons exprimé franchement nos sentiments, et j'espère que cette franchise ne sera pas mal interprétée. Je crois fermement que les Etats africains ont le droit de défendre ce qu'ils considèrent comme étant avant tout une question intéressante l'Afrique, ce qui est incontestablement le cas de la question congolaise. Nous autres, Africains, nous croyons aux droits de tous les peuples de s'exprimer librement même si la vérité est désagréable. Si nous n'avions pas parlé comme nous l'avons fait devant le Conseil, nous aurions failli à notre devoir envers des millions de Congolais.

27. J'espère que les membres de ce Conseil nous aideront à trouver une solution à ce problème difficile mais humain.

28. M. IDZUMBUIR (République démocratique du Congo): Je vous remercie, Monsieur le Président et Messieurs les membres du Conseil, d'avoir accepté de nous donner à nouveau la parole pour essayer d'apporter quelques précisions. Je vous assure que je n'en abuserai pas.

29. Je prends bonne note de l'appel qui m'a été lancé par les représentants du Maroc et de la Côte-d'Ivoire aux fins de ne pas soulever ici, au cours de ces débats, l'aspect racial, bien que le représentant de l'Algérie n'ait pas cru devoir se conformer à cet appel et qu'aucun membre ne le lui ait rappelé. Néanmoins, j'aimerais dire au représentant de l'Algérie, puisqu'il a parlé des noirs américains, objet de discrimination raciale, que leur arrivée aux Etats-Unis a eu lieu, à l'origine, à la faveur de l'esclavagisme que pratiquaient un certain nombre de pays et même certains pays africains. Je n'insisterai pas.

30. J'en viens à certaines affirmations arrogantes du représentant de l'Algérie. Je l'ai entendu affirmer ici qu'il parlait au nom de l'Afrique, au nom des Africains, au nom des représentants africains, au nom du peuple congolais. Qui lui a donné ce mandat pour parler au nom du peuple congolais? Qui lui a donné ce mandat pour parler au nom de l'Afrique? Et qui lui a donné ce mandat pour parler au nom des représentants des pays africains? Quelques-uns, peut-être!

31. Quelle audace de prétendre personifier l'Afrique! Vous cherchez les ingérences dans les affaires congolaises? Mais les voilà! C'est trop évident, et c'est pour cette raison que cela échappe au représentant de l'Algérie. Il cherche des preuves de son ingérence dans les affaires internes du Congo, alors qu'il vient d'en donner lui-même! Au surplus, s'il veut davantage de preuves, il a l'aveu de Ben Bella, qu'il n'a pas osé démentir. D'ailleurs, comment le ferait-il? Il en tire même orgueil, puisqu'il

oppose any intervention from outside Africa—that is, of course, interference which would hinder his own.

32. The representative of Ben Bella reproached me for my disapproval of the practice of taking hostages and the atrocities perpetrated by the rebels on foreigners and on their own fellow-countrymen. At least I am honest enough to condemn what I regard as wrong. The fact that Algeria does not share my feelings does not surprise me. What does Algeria care if the Congolese kill each other with the arms it supplies to the rebels? What does it matter to Algeria that it is supporting a rebellion, described by the Algerian representative as a liberation movement? A strange kind of liberation, moreover, which consists in sending those who hold opinions different from one's own to eternity!

33. This is of course the method applied in Algeria itself where opponents of the régime are physically eliminated. Ben Bella's representative has not said what became of Colonel Chaabani, Ait Ahmed, Boudiaf, Khider and others, the first fighters for an Algerian Algeria. We know what the Congolese problem means to some countries, particularly Algeria which seeks by histrionic gestures to divert world attention from its difficulties at home and especially the serious opposition to the régime in Kabylia. I shall not elaborate on that theme in this august assembly.

34. Since my last statement [1173rd meeting], a few speakers made a number of comments which my delegation cannot allow to go unchallenged. Some of them regretted that my delegation saw fit to burden its statement unduly—as they put it—with detailed descriptions of the atrocities committed by anarchists at Stanleyville. I realize that those speakers were embarrassed by such descriptions but I would have expected them to say something—a word even—to deplore and disapprove the atrocities. None was forthcoming. I apologize to those sensitive souls, but for anyone who has seen such horrors with his own eyes, what is surprising and shocking is not that such frightful events should be recalled here but that such remarks should come from persons whose governments are giving material and moral support to the perpetrators of the atrocities.

35. As for the assertion made here by the representative of Burundi that the rebels are armed only with bows and arrows, I would remind that representative of the statement made by his senior comrade, Ben Bella, who spoke, not of arrows that he had sent and would continue to send to the rebels, but of arms, munitions and mercenaries who, for obvious reasons, are called "volunteers". The same representative mentioned a figure of 30,000 to 40,000 persons killed by the Congolese National Army when Stanleyville was retaken. What was his source? A foreign correspondent whose name he was careful not to mention. I most categorically deny such false allegations. Yet

dit que l'Algérie sera toujours là, quelles que soient les circonstances et la situation, pour s'opposer à toute intervention extérieure à l'Afrique — qui gênerait la sienne, bien entendu.

32. Le représentant de Ben Bella m'a reproché d'avoir désapprouvé la pratique des otages et les atrocités que les rebelles ont perpétrées à l'égard des étrangers et de leurs propres compatriotes. Oui, j'ai au moins l'honnêteté de réprouver ce que je considère comme un mal. Que l'Algérie n'éprouve pas le même sentiment, cela ne m'étonne pas. En effet, que lui importe que les Congolais s'entre-tuent, avec les armes qu'elle livre à la rébellion? Que lui importe de soutenir la rébellion, que le représentant de l'Algérie qualifie de mouvement de libération — drôle de libération, d'ailleurs, qui consiste à envoyer dans l'au-delà tous ceux qui pensent différemment de soi!

33. Evidemment, c'est la méthode que l'Algérie applique elle-même, et elle élimine physiquement ceux qui s'opposent au régime. Le représentant de Ben Bella ne m'a pas dit où sont le colonel Chabani, Ait Ahmed, Boudiaf, Khider et les autres, ces premiers combattants de l'Algérie algérienne. Nous savons ce qu'est le problème du Congo pour certains, et particulièrement pour l'Algérie, qui essaie, par des prises de position spectaculaires, de détourner l'attention du monde de ses difficultés internes, particulièrement de l'opposition sérieuse que le régime rencontre en Kabylie. Je n'en dirai pas plus devant cette auguste assemblée.

34. Depuis ma dernière intervention [1173ème séance], certains orateurs ont fait un certain nombre de réflexions à propos desquelles ma délégation ne saurait rester silencieuse. Quelques-uns ont regretté le fait que ma délégation se soit sentie obligée de charger sa déclaration — inutilement, ont-elles dit — de descriptions détaillées des atrocités commises par les anarchistes de Stanleyville. Je comprends que ces orateurs soient gênés par ces descriptions, mais j'aurais attendu d'eux un mot, un seul mot, pour déplorer les atrocités et pour les désapprouver. Il n'est pas venu. Je m'excuse auprès de ces âmes sensibles et, pour des personnes qui ont vu de leurs yeux ces horreurs, ce qui surprend et ce qui choque, ce n'est point que soient rapportés ici ces souvenirs affreux, mais c'est de savoir qu'une telle observation provient de personnes dont les gouvernements apportent un soutien matériel et moral à ceux qui ont perpétré ces atrocités.

35. Quant à l'affirmation selon laquelle les rebelles ne sont armés que de flèches et d'arcs, affirmation qui a été avancée par la délégation du Burundi à cette tribune, je renverrai cette délégation à la déclaration de son camarade afné Ben Bella qui n'a pas parlé, lui, de flèches qu'il a envoyées et continuera d'envoyer aux rebelles, mais d'armes, de munitions et de mercenaires qui, pour les besoins de la cause, sont appelés "volontaires". La même délégation fait état d'un chiffre de 30 à 40 000 victimes tuées par l'armée nationale congolaise lors de la reprise de Stanleyville. Ses sources? Un journaliste étranger dont elle prend soin d'ailleurs de taire le nom. Je démens de la façon

they prove that, in spite of everything, a large part of the population supported the Central Government and submitted to the rebels only under threat of torture and death, since the representative of Burundi spoke in the 1177th meeting of a whole mass of men, women and children who, with their hands up, sought the protection of the Congolese National Army.

36. I turn now to the statement by the Minister for Foreign Affairs of Sudan [1181st meeting] who mentioned cases and trunk-loads of medical supplies and clothing shipped from Cairo and unloaded at Khartoum for the Congolese refugees in the Sudan. Knowing, as we do, that trunks do not always contain what they are supposed to contain—the recent incident involving a diplomatic trunk is proof of this—we must needs be chary of accepting such statements. We must also note that among the loot left behind by the fleeing rebels, trunks were found bearing International Red Cross markings and containing munitions and arms. We must admit, however, that the Minister for Foreign Affairs of Sudan has not even denied the report published by the official news agency of Khartoum about the training ground granted to the rebels. I nevertheless take due note of his intention to stop now and in the future all traffic in arms crossing his territory and destined for the rebels.

37. The statement by the representative of Kenya on 15 December [1175th meeting] is undoubtedly the one which pained me most. Throughout his statement, he spoke one moment on behalf of his President and his country and the next on behalf of the ad hoc Commission of the OAU. This confusion, whether unconscious or deliberate, is certainly not calculated to facilitate the task of President Kenyatta and even less to enhance the prestige of OAU as an arbiter in the Congolese crisis.

38. It is really difficult to comment on the views expressed by the Minister for Foreign Affairs of Kenya without mentioning at the same time the failures of the ad hoc Commission of the OAU.

39. There is, first of all, the question of the legality and constitutionality of the present Government headed by Moïse Tshombé. In that connexion, the representative of Kenya said certain things which left me very perturbed. He said that some countries challenged the legality of Tshombé's appointment as Prime Minister of the Democratic Republic of the Congo. What countries challenge the legitimacy of the present government? They are the members of the ad hoc Commission led by Kenya. In that case, how can the representative of Kenya hope to obtain the co-operation of the Leopoldville Government if he even challenges its legality? Is that a position for an arbiter to adopt? If anyone doubts that this is the attitude of the Government of Kenya, I would refer him to the statement in which Mr. Murumbi quoted Article 33 of the Charter of the United Nations.

la plus catégorique l'exactitude de telles allégations. Et cependant, cela démontre bien que malgré tout, une bonne partie de la population était pour le gouvernement central et n'a pu se soumettre aux rebelles que sous la menace de tortures et de mort, puisque, à la 1177ème séance, le représentant du Burundi nous a parlé d'une masse composée d'hommes, de femmes et d'enfants qui, les bras en l'air, demandaient protection à l'Armée nationale congolaise.

36. J'en viens à la déclaration du Ministre des affaires étrangères du Soudan [1181ème séance], qui nous a parlé de caisses et de malles de médicaments et d'habillement venues du Caire, déchargées à Khartoum et destinées aux réfugiés congolais au Soudan. Lorsqu'on sait que les malles ne contiennent pas toujours ce qu'elles sont censées contenir — l'incident récent d'une malle diplomatique nous le démontre — il y a lieu de nous méfier de ces affirmations. A cela s'ajoute que dans le butin abandonné par les rebelles en fuite on a découvert des malles marquées du signe de la Croix-Rouge internationale qui contenaient des munitions et des armes. Reconnaissions cependant que le Ministre des affaires étrangères du Soudan n'a même pas démenti la nouvelle publiée par l'agence officielle de Khartoum faisant état de l'octroi d'un terrain d'entraînement aux rebelles. Je prends néanmoins bonne note de l'intention du Soudan d'empêcher maintenant et à l'avenir tout trafic d'armes destinées à la rébellion et utilisant son territoire.

37. L'intervention du représentant du Kenya, le 15 décembre [1175ème séance], est sans doute celle qui m'a le plus touché et le plus peiné. Tout au long de son discours, il a parlé tantôt au nom de son président, tantôt de son pays, tantôt au nom de la Commission ad hoc de l'OUA. Cette confusion, voulue ou inconsciente, n'est sûrement pas faite pour faciliter le travail du président Kenyatta, encore moins pour augmenter le prestige de l'OUA comme arbitre dans la crise congolaise.

38. Il est vraiment difficile de parler de l'opinion du Ministre des affaires étrangères du Kenya sans parler en même temps des carences de la Commission ad hoc de l'OUA.

39. Il y a d'abord la question de la légalité et de la constitutionnalité du gouvernement actuel présidé par Moïse Tshombé. Le représentant du Kenya a fait à ce propos des allusions qui me remplissent d'inquiétude. Il a déclaré que certains pays contestent le caractère légitime de la nomination de M. Tshombé aux fonctions de premier ministre de la République démocratique du Congo. Quels sont ces pays qui contestent la légitimité du gouvernement actuel? Ce sont les membres de la Commission ad hoc, le Kenya en tête. Dans ces conditions, comment le représentant du Kenya espère-t-il obtenir la coopération du gouvernement de Léopoldville s'il en conteste même la légalité? Est-ce là la position que doit adopter un arbitre? Pour qui veut douter de cette attitude du Gouvernement du Kenya, je le renvoie à la déclaration de M. Murumbi lorsqu'il cite l'Article 33 de la Charte des Nations Unies.

40. That Article refers to disputes between States. I presume that the Minister for Foreign Affairs of Kenya is aware of the fact that the Charter is addressed to States. I can therefore only conclude that, for Mr. Murumbi, the Stanleyville area is a State within the meaning of the Charter and that its so-called Government is likewise a Government within the meaning of international law.

41. There is no point in our reaffirming here the legality, legitimacy and constitutionality of the transitional Government headed by Mr. Moïse Tshombé. At the Addis Ababa and Nairobi Conferences no country made such grave allegations. The representative of Kenya, on behalf of his country or the ad hoc Commission, has just indicated to us the dangerous line that he intends to pursue: he would challenge the legality of the Government of the Democratic Republic of the Congo today in order to recognize that of the rebels tomorrow. Is it not a fact that his country has virtually taken under its wing the exiled leaders of the rebellion? As for the position of the present Government, the representative of Kenya and the ad hoc Commission could already have found that out, had they taken the trouble to go and see for themselves.

42. The ad hoc Commission might also have done more itself to bring about a cessation of hostilities in the Congo instead of making such cessation a prerequisite.

43. Finally, I really deplore the fact that the representative of Kenya paid so little attention to the thousands of Congolese killed by the rebels since the outbreak of the insurrection. It seems that one's crime will be ignored or condemned depending on whether one wears a beard or not.

44. As regards the policy of using hostages to gain political advantages, we have not heard any condemnation of this odious practice.

45. All those who sought to justify the intervention of British troops in East Africa stated that the motives and the situation were different. What are the facts? There was a mutiny involving disobedience to the Government which was likely to lead to disorders; a Government found itself powerless and its very existence threatened; left with no alternative that Government was obliged to call upon foreign troops.

46. That was how the Government of Tanganyika itself evaluated the situation. I wish to refer to the statement made by President Nyerere on 12 February 1964 at the extraordinary session of the Council of Ministers of the OAU at Dar es Salaam, and to quote the following passage:

"It became apparent in the course of the next few days that although many soldiers were appalled at the consequences of their action, others became intoxicated by this first taste of power. Indiscipline increased and it seemed that arguments over pay and conditions were becoming like dealings between a blackmailer and his victim. The situation worsened because dissident civilians had conspired with

40. Cet article se rapporte aux différends entre Etats. Je suppose que le Ministre des affaires étrangères du Kenya n'ignore pas que la Charte s'adresse aux Etats. Dès lors, il ne me reste qu'à conclure que, pour M. Murumbi, la région de Stanleyville est un Etat au sens de la Charte et que son prétendu gouvernement est un gouvernement aussi au sens du droit international.

41. Il est inutile pour nous de vous réaffirmer ici la légalité, la légitimité et la régularité constitutionnelles du gouvernement transitoire présidé par M. Moïse Tshombé. Aux conférences d'Addis-Abéba et de Nairobi, aucun pays n'a fait d'allusions aussi lourdes de conséquences. Le représentant du Kenya, au nom de son pays ou de la Commission ad hoc, vient de nous indiquer la ligne dangereuse qu'il compte suivre: contester la légalité du gouvernement de la République démocratique du Congo aujourd'hui afin de reconnaître celui des rebelles demain. Son pays n'a-t-il pas presque pris en tutelle les dirigeants de la rébellion en exil? Quant à la position du gouvernement actuel, le représentant du Kenya ainsi que la Commission ad hoc s'en seraient déjà rendu compte s'ils s'étaient donné la peine d'aller voir sur place.

42. Il en est de même des efforts que la Commission ad hoc aurait dû fournir pour réaliser la cessation des hostilités au Congo au lieu de la poser comme condition préalable.

43. Enfin, je dois vraiment déplorer le fait que le représentant du Kenya ait fait si peu de cas des milliers de Congolais tués par les rebelles dès le début de l'insurrection. Selon que vous aurez la barbe ou non, votre crime sera ignoré ou condamné.

44. Quant à la politique qui consiste à se servir des otages pour obtenir des avantages politiques, nous n'avons entendu aucune condamnation de cette pratique odieuse.

45. Tous ceux qui ont tenté de justifier l'intervention de troupes britanniques en Afrique orientale ont affirmé que les mobiles étaient différents, que la situation était différente. Mais en fait, qu'en était-il? Une mutinerie entraînant la désobéissance au Gouvernement et susceptible d'engendrer des désordres; un gouvernement impuissant, menacé dans sa propre existence; ce gouvernement était dans l'obligation, étant donné l'absence d'autres moyens, de faire appel à des troupes étrangères.

46. C'est en effet le Gouvernement du Tanganyika lui-même qui fait cette évaluation et, me référant au discours du président Nyerere au Conseil extraordinaire de l'OUA, à Dar es-Salaam, prononcé le 12 février 1964, je citerai ce passage:

"Au cours des jours suivants, il est devenu évident que, bien que beaucoup de soldats fussent scandalisés par les résultats de leurs actions, d'autres étaient enivrés par cet avant-goût du pouvoir. L'indiscipline a augmenté, et les discussions au sujet des soldes et des conditions risquaient de ressembler à des négociations entre un maître-chanteur et sa victime. La situation s'est aggravée

leaders of the mutiny and had fomented other illegal acts so as to increase confusion in the country.

"Of course, our first thought was to ask our partners in the East African Common Services Organization for help. But meanwhile, following the mutiny in Tanganyika, first Uganda and then Kenya experienced problems with their own armed forces. In other words, the events in Tanganyika brought on a chain reaction whose ultimate effect was impossible to foresee. Faced with this threat, the Governments of Uganda and Kenya both called on British forces for help. They were thus able to bring the situation in their countries under control and avoid the danger of widespread disorder."

47. We were informed only a few weeks ago that 5,500 British troops had just left Kenya. The situation in the Congo in 1960 also arose from a mutiny. The call for Belgian troops at that time was criticized by the very same people who, in 1964, found nothing objectionable in the wise and courageous attitude adopted by the Governments of Tanganyika, Kenya and Uganda. Faced with that criticism, the Lumumba Government accepted Belgian intervention in Kasai and in Katanga, but would not allow it in Leopoldville. That prohibition resulted in a prolongation of the crisis, precisely because the Government's weakness led to collusion between political groups and undisciplined military units. The situation therefore became difficult to correct.

48. I make this comparison only in order to point out that those who have always been prompt to condemn foreign interventions, even those which are requested, would do well to think first. What is there to criticize about this latest intervention where foreign troops were called upon, not to put down a mutiny, but merely to liberate civilians who had been taken as hostages by a group of insurgents? The operation lasted only a short time—three days at most—whereas in East Africa the British troops remained for several months.

49. Why, then, are those same countries which have called in their former colonialist troops, so persistently criticizing the position taken by the Government of the Democratic Republic of the Congo? What would they say if the Government of the Democratic Republic of the Congo had called on Belgian troops to put down the rebellion which had managed to take hold in most of the eastern part of the country, and at Stanleyville in particular, as a result of collusion between certain military units—in other words, a mutiny?

50. At Dar es Salaam, it is true, the Government of Tanganyika said that if it could have called on its neighbours for help it would have done so; but its neighbours were in a similar predicament. President Nyerere went on:

du fait que des civils dissidents ont comploté avec les dirigeants de la mutinerie et ont favorisé d'autres actes illégaux, dans le but d'augmenter la confusion dans le pays.

"Bien entendu, nous avons d'abord pensé à demander l'aide de nos partenaires de l'Organisation des services communs de l'Est africain. Mais en attendant — à la suite de la mutinerie du Tanganyika —, l'Ouganda d'abord et ensuite le Kenya ont eu à faire face à des difficultés avec leurs propres forces armées. Autrement dit, les événements ici ont provoqué une réaction en chaîne dont on ne pouvait guère évaluer l'effet final. En face de cette menace, les Gouvernements de l'Ouganda et du Kenya ont tous les deux fait appel à l'aide des forces britanniques. Ils ont pu ainsi contrôler la situation dans leurs pays et éviter le danger d'une confusion étendue."

47. Il y a quelques semaines à peine, on nous a annoncé que 5 500 soldats britanniques venaient de quitter le Kenya. La situation au Congo, en 1960, est née aussi d'une mutinerie. L'appel aux troupes belges a été critiqué par ceux-là mêmes qui, en 1964, ne trouvaient rien à redire à l'attitude courageuse et sage des Gouvernements du Tanganyika, du Kenya et de l'Ouganda. C'est devant ces critiques que le gouvernement Lumumba, tout en acceptant l'intervention belge au Kasai et au Katanga, l'a interdite à Léopoldville. La conséquence de cette interdiction est la prolongation de la crise puisque, justement, la faiblesse du gouvernement a entraîné la collusion de groupes politiques avec des unités militaires indisciplinées. La situation, de ce fait, est devenue difficile à redresser.

48. Si j'ai fait cette comparaison, c'est simplement pour dire que ceux qui sont toujours prêts à condamner en hâte les interventions étrangères, même sollicitées, feraient bien de réfléchir d'abord. Quant à cette dernière intervention, où il ne s'agit même pas de faire appel à des troupes étrangères pour réprimer une mutinerie, mais simplement pour libérer des civils pris comme otages par un groupe d'insurgés, qu'a-t-on à lui reprocher? L'opération n'a été que de courte durée — trois jours au maximum — alors qu'en Afrique orientale les troupes britanniques sont restées plusieurs mois.

49. Dès lors, on peut se demander d'où vient l'acharnement de ces mêmes pays qui ont invité les troupes de leurs anciens colonisateurs à critiquer l'attitude du Gouvernement de la République démocratique du Congo. Que diraient-ils si le Gouvernement de la République démocratique du Congo avait fait appel aux troupes belges pour réprimer la rébellion qui a pu s'implanter dans l'est du pays en général et à Stanleyville en particulier, grâce à la collusion de certaines unités militaires et donc à la faveur d'une mutinerie?

50. A Dar es-Salaam, le Gouvernement du Tanganyika disait bien que, s'il avait pu faire appel à ses voisins, il l'aurait fait; mais la situation chez ses voisins était semblable. Le président Nyerere continue:

"It is true that the enemies of African liberation will continually ridicule Africa so long as an African State has to call on foreign troops to safeguard its citizens. I cannot for one single moment agree that we should, on that account, be afraid to take necessary decisions, or submit to subversion and disorder whenever our own resources are inadequate to cope with them."

We however, would be quite entitled to ask for foreign intervention to put down the rebellion, particularly since our request to the Organization of African Unity went unheeded, owing to an obstruction by certain member countries.

51. Today, some would have our Government stand idly by while Member States—and especially certain African States—are increasing their aid to the rebels. We are willing to co-operate with the Organization of African Unity, but we feel that such co-operation is impossible unless there is respect for the sovereignty of the Government of the Democratic Republic of the Congo.

52. African unity has been affirmed here repeatedly. I maintain that we are moving towards African unity, and that, for the moment, we are working to achieve it by seeking a basis for co-operation among all Member States. This common purpose in no way precludes divergencies or differences—it takes no great wisdom to see that. Some have said that the Congolese question has split Africa. That is not true. Even as the OAU was being set up, differences developed regarding the form of the organization we were about to found: some envisaged an integrated Africa, others merely an Africa at the stage of co-operation between States at the institutional level. The Congolese question is only one subject among many on which these two basic concepts of African unity impinge. My delegation cannot help noting the present divergencies and differences in Africa and to draw inferences from them. Not to do so would be unrealistic.

53. Finally, certain speakers felt it necessary to state here that the solution to the "Congolese crisis" was a political rather than military question. My delegation does not dispute that statement if its meaning is that a political solution will be the final one. But what is the best political solution if not one which allows the people to decide their own future—in other words, to hold general elections? Who is preventing the organization of such elections? Is it the Government, which has included them in its programme as called for in the national constitution? Or is it the anarchists who, fearing the outcome of elections, prefer to assume power by acts of terrorism and massacres?

54. Who is preventing this political solution? Frankly, the answer must be: the rebels; and since the Government has no choice but to oppose with all its might those who are preventing this political solution, which

"Enfin, il est vrai que les ennemis de la libération africaine ne cesseront de se moquer de l'Afrique tant qu'un Etat africain fera appel à des troupes étrangères pour sauvegarder ses citoyens. Je n'accepterai pas un seul instant que cela nous fasse craindre de prendre les décisions nécessaires, ni que cela nous fasse céder devant la subversion et le désordre au cas où nos propres ressources ne seraient pas en mesure d'y faire face."

Nous serions, nous, en droit de demander une intervention étrangère pour réprimer la rébellion, et cela d'autant plus que notre requête auprès de l'Organisation de l'unité africaine n'a pas trouvé d'écho favorable à la suite de l'obstruction de certains pays membres.

51. Aujourd'hui, on voudrait que le gouvernement accepte passivement l'aide accrue que des Etats Membres — et particulièrement certains Etats africains — octroient à la rébellion. Nous voulons bien coopérer avec l'Organisation de l'unité africaine, mais nous estimons que cette coopération ne peut se faire sans le respect de la souveraineté du Gouvernement de la République démocratique du Congo.

52. On a affirmé ici à maintes reprises l'unité de l'Afrique. Je maintiens que l'unité de l'Afrique nous y tendons, et que, pour l'instant, nous œuvrons pour y arriver en recherchant les bases d'une coopération entre tous les Etats Membres. Cette communauté d'intentions n'exclut nullement les différences ni les divergences, et il ne faut point être grand clerc pour le constater. D'aucuns ont affirmé que la question congolaise a divisé l'Afrique. Cette affirmation n'est pas exacte. En effet, dès la constitution même de l'OUA, des divergences sont apparues sur la conception de l'organisation que nous allions créer; certains envisageaient une Afrique intégrée, d'autres une Afrique au stade d'une simple coopération institutionnelle entre différents Etats. La question du Congo n'est qu'un sujet parmi d'autres sur lequel se sont reflétées ces deux conceptions fondamentales de l'unité africaine. Quant à ma délégation, elle ne peut s'empêcher de constater les différences et les divergences qui existent en Afrique et d'en tirer les conséquences, sous peine de manquer de réalisme.

53. Enfin, certains orateurs ont senti la nécessité d'affirmer ici que la solution de la "crise congolaise" est une question politique plutôt que militaire. Ma délégation ne conteste pas cette affirmation, dans la mesure où l'on entend par là que la solution politique est une solution finale. Mais quelle est la meilleure solution politique si ce n'est celle où on laisse au peuple le soin de décider de son avenir, à savoir l'organisation des élections générales? Qui empêche l'organisation de ces élections? Est-ce le gouvernement, qui l'a inscrite dans son programme ainsi que le lui prescrit la Constitution nationale? Ou bien les anarchistes, qui en redoutent les résultats et préfèrent accéder au pouvoir par la terreur et le massacre?

54. Qui empêche cette solution politique? En toute honnêteté, il faut répondre que ce sont les rebelles, et, comme le gouvernement n'a pas d'autre choix que de s'opposer de toutes ses forces à ceux qui empêchent

is, moreover, in accordance with the Constitution, it must, faced with armed rebellion, resort to arms to put it down. It is obvious, therefore, that while the military solution is not a final solution, it is nevertheless an essential prerequisite in dealing with an opposition which has sworn to bring down the Government by force of arms, arms supplied to it by certain countries, including countries of Africa. In these circumstances, therefore, the restoration of law and order, without which there can be no political solution, is absolutely essential.

55. I do not want there to be any misunderstanding as to what I mean when I speak of a military solution. A spontaneous cessation of hostilities is of course a military solution. Because it takes that view, in fact, the Government of the Republic has promised safety for all those laying down their arms. That promise still holds good and, as I speak to you, in the Stanleyville area proper, we are keeping it in the case of many combatants who are now laying down their arms.

56. We continue to hope that more of our fellow-countrymen who have been led astray by a few doctrinaire anarchists will return to the fold, and that our country will one day know peace and prosperity.

57. Because we are aware that peace and prosperity for our country also means peace and prosperity for our neighbours, we call upon you to condemn the subversive action which some of them have been carrying on in our territory, as well as the material and moral support which they are still giving the rebels. We ask you to forbid any interference in our domestic affairs, and to condemn any assistance given to the Congolese people other than that which passes through the Central Government.

58. I must now refer to the latest resolution and the latest meeting of the Council of Ministers of the OAU held in New York in December 1964. I would have refrained from doing so, but since the representative of Kenya mentioned them, I cannot avoid giving my own views here.

59. First of all, I challenge the constitutional legality of that session of the Council of Ministers of the Organization of African Unity. The Council met in a manner which is contrary to that Organization's Charter. I am not merely saying this; I shall prove it.

60. In the first place it is rather surprising for such an important body to begin by saying that it is suspending its own rules of procedure. That is what happened. Rule 15 of the rules of procedure of the Council of Ministers of the Organization of African Unity was suspended for reasons of expediency. I was given to understand that there were precedents, and that it was on the basis of those precedents that Article 15 was suspended. Very well. But I cannot agree with going so far as to suspend the very Charter of the Organization of African Unity. Article XII of the Charter provides: "The Council of Ministers shall consist of Foreign Ministers or such other Min-

cette solution politique, conforme d'ailleurs à la Constitution, il est obligé, devant une rébellion armée, d'utiliser les armes pour la vaincre. Dès lors, il est évident que, si la solution militaire n'est pas une solution définitive, elle est néanmoins un préalable devant une opposition qui a juré la chute du gouvernement central par la force des armes, armes qui lui sont fournies par un certain nombre de pays, dont des pays africains. Les circonstances sont donc telles que le rétablissement de l'ordre public, condition préalable essentielle à une solution politique, devient un impératif.

55. Je veux que l'on ne se méprenne point sur la nature d'une solution que j'appelle militaire. Certes, la cessation spontanée des hostilités est une solution militaire. C'est d'ailleurs parce qu'elle est considérée comme telle que le Gouvernement de la République a promis la sécurité à ceux qui déposeraient les armes. Cette promesse reste toujours valable, et, à l'heure où je vous parle, dans la région même de Stanleyville, elle est tenue à l'égard de nombreux combattants qui déposent actuellement les armes.

56. Nous continuons à espérer que nos concitoyens égarés par quelques doctrinaires anarchistes continueront à regagner le bercail et qu'un jour notre pays connaîtra la paix et la prospérité.

57. C'est parce que nous sommes conscients que la paix et la prospérité de notre pays sont aussi la paix et la prospérité de nos voisins, que nous vous invitons à condamner l'action subversive que certains de ceux-ci exercent sur notre territoire, ainsi que l'appui matériel et moral qu'ils nécessitent d'accorder à la rébellion. Nous vous demandons d'interdire toute ingérence dans nos affaires internes et de condamner toute assistance qui serait accordée au peuple congolais sans passer par le canal du gouvernement central.

58. Je dois maintenant parler de la dernière résolution et de la dernière réunion du Conseil des ministres de l'OUA, tenue à New York en décembre 1964. Je m'en serais abstenu; mais le représentant du Kenya en ayant parlé, je ne puis m'empêcher d'exprimer ici mon point de vue.

59. Tout d'abord, je conteste la constitutionnalité de cette session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine. Il s'est réuni dans des conditions qui sont contraires à la Charte de cette organisation. Je ne me contente pas de l'affirmer: je le prouve.

60. Il est déjà assez étonnant, pour un organe d'une telle importance, de commencer par dire qu'il suspend son propre règlement intérieur. C'est ce qui s'est passé. En effet, l'article 15 du règlement intérieur du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a été suspendu pour les besoins de la cause. Certes, on m'a laissé entendre que des précédents existaient et que l'on pouvait suspendre l'article 15 sur la base de ces précédents. Soit. Mais qu'on soit allé jusqu'à suspendre la Charte même de l'Organisation de l'unité africaine, je ne peux l'admettre. En effet, l'article XII de cette Charte stipule: "Le Conseil des ministres est composé de ministres des affaires étran-

isters as are designated by the Governments of Member States."

61. At the time of the meeting, there were seventeen Ministers; at the time of the vote, there were barely five in the hall. My Government, therefore, does not consider itself bound by a resolution adopted in such a flagrantly unconstitutional manner.

62. Mr. GANAO (Congo, Brazzaville) (translated from French): When we opened the debate in the Security Council on the question now before us, exactly two weeks ago, we had only one thought in mind: to place the imperialist aggression at Stanleyville in its true context.

63. The speakers at this table, however, who have vainly tried to justify this aggression have deliberately misrepresented the problem in order to submerge the real issue. In this way they have created confusion in the minds of the members of the Council and it is our duty, as responsible Africans, to dispel that confusion. We have therefore been compelled to ask for the floor once again and I thank you very sincerely, Mr. President, for having granted our request.

64. I must confess that I am very uncertain about the tone in which I must reply to certain speakers who have preceded me, for some of them have brought the debate to such a low level that I have to exercise extreme self-control in order not to follow their example.

65. What have we heard at this table? There have been accusations levelled personally against our States and against those of us who represent those States here. For example, the Minister for Foreign Affairs of Belgium, exhibiting a complacency that is as ridiculous as it is out of place, described the statements made by the African representatives as a "flood of oratory" which "has also revealed curious and humiliating inferiority complexes" [1173rd meeting, para. 3].

66. We wish to say straight away—and we regret that the Minister for Foreign Affairs of Belgium is not present—that we have not come here in order to show off or to display oratorical talents that we do not even possess, especially since we are expressing ourselves in very difficult languages that are not our own and that, unfortunately, we had only a few short years to learn.

67. Next we should like to tell the Minister for Foreign Affairs of Belgium that we understand his attitude. What he has said here merely reflects the persistence of the attitude that he and his compatriots had when they marched upon the Congolese population of Leopoldville. They had reduced these people to such a condition that they could only humiliate them and place them in a position of inferiority. The attitude that the Minister for Foreign Affairs of Belgium displayed here shows that, to this day, he continues to consider them inferior to the Belgian people. Since

gères, ou de tous autres ministres désignés par les gouvernements des Etats membres."

61. Au moment de la réunion, il y avait 17 ministres; au moment du vote, il y en avait à peine cinq dans la salle. Mon gouvernement ne se considère donc pas lié par une résolution adoptée dans de telles conditions d'inconstitutionnalité flagrante.

62. M. GANAO (Congo [Brazzaville]): Lorsque, il y a exactement deux semaines, nous avons ouvert le débat du Conseil de sécurité sur la question qui nous préoccupe en ce moment, nous n'étions guidés essentiellement que par un souci: celui de placer l'agression impérialiste de Stanleyville dans un contexte très précis.

63. Cependant, les orateurs qui ont tenté, autour de cette table, de justifier cette agression — mais en vain — ont délibérément déplacé le problème pour mieux noyer la question. Ils ont ainsi créé, dans l'esprit des membres du Conseil, une confusion que notre qualité d'Africains responsables nous commande de dissiper. C'est pour cela que nous nous sommes trouvés dans l'obligation de demander une nouvelle fois la parole, et c'est très sincèrement, croyez-moi, Monsieur le Président, que je vous remercie de nous l'avoir donnée.

64. Je dois vous avouer que je suis très embarrassé quant au ton sur lequel je dois répondre à certains orateurs qui ont pris la parole ici parce que quelques-uns d'entre eux ont conduit le débat à un niveau de bassesse tel que je dois m'imposer une discipline exceptionnelle pour ne pas les suivre dans cette voie.

65. Qu'avons-nous entendu autour de cette table? Il y a eu des accusations personnellement dirigées contre nos Etats et personnellement dirigées contre nous qui les représentons ici. C'est ainsi que, affichant une suffisance aussi déplacée que ridicule, le Ministre des affaires étrangères de Belgique a qualifié les exposés faits ici par les représentants africains de "flot d'éloquence qui laissait aussi apparaître quelques singuliers et humiliants complexes d'infériorité" [1173ème séance, par. 3].

66. Nous voulons dire tout d'abord — en regrettant que le Ministre des affaires étrangères de Belgique soit absent de cette salle — que nous ne sommes pas venus ici pour nous exhiber, pour faire étalage de talents oratoires que nous n'avons même pas, d'autant plus que nous nous exprimons dans des langues très difficiles, qui ne sont pas les nôtres et que nous n'avons malheureusement eu l'occasion d'apprendre qu'en quelques années.

67. Nous voulons dire ensuite au Ministre des affaires étrangères de Belgique que nous comprenons son attitude. Ce qu'il a dit ici reflète la persistance d'une attitude qu'il avait, et avec lui ses compatriotes, au moment où ils marchaient sur le peuple congolais de Léopoldville. Au rang où ils avaient réduit ce peuple, ils ne pouvaient que l'humilier, ils ne pouvaient que le placer dans une position d'infériorité, et l'attitude que le Ministre des affaires étrangères de Belgique a prise ici nous montre à quel point il continue, à ce jour, de considérer ce peuple comme inférieur au

the Congolese people are brothers of the other African peoples, the attitude of the Minister for Foreign Affairs of Belgium applies to them as well. But he should realize that we have no inferiority complex towards anyone, least of all the Belgians.

68. Displaying the same attitude—which might best be described as offhand—the representative of the United States of America stated here: "We have no apologies to make to any State appearing before this Council" [1174th meeting, para. 61]. The eminent American diplomat, who in the next part of his statement went on to develop his Government's well-known but false argument that this was a humanitarian operation in conformity with international law and moral law, might nevertheless have shown a little more regard for the African States even if, at the present time, some of those States have become what might, perhaps not too inaccurately, be termed American colonies. So we should like to say to the representative of the United States of America that we have not come here to ask for apologies from anyone, especially as we do not need them.

69. Thus, after these attacks directed personally against ourselves and against our States, the problem has been misrepresented by means of some very clumsy manœuvres. The problem has been misrepresented and, in a familiar move, irresponsible people were brought in to take part in this discussion who have no conviction whatever about the words they have uttered here.

70. We shall have occasion to refer later to the statements made here by the representative of the Democratic Republic of the Congo, but we should like to tell the Council forthwith, and very briefly, what we think of some of the other statements, particularly that of the Minister for Foreign Affairs of Nigeria [1176th meeting], or I should say the representative of the Government of Lagos. Here again, we bitterly regret that he is not present, because we should have liked him to hear for himself what we have to say, although we are sure that what we are about to say in this Council will be reported to him.

71. We simply wish to point out that the representative of the Government of Lagos skirted the issue that was before the Council. Nevertheless, we must congratulate him on several counts. First of all, for his courage in appearing before this Council in order to officially play his role of the lackey of imperialism and neo-colonialism; and secondly, for having played that role so well. For after his speech there can no longer be any doubt in the mind of any perceptive African: the representative of the Government of Lagos could indeed be described, in all fairness, as a traitor and an enemy of Africa.

72. We are convinced that this speaker for "The Voice of America", this ridiculously self-satisfied and dangerously irresponsible despot, was only ex-

peuple belge. Etant donné que le peuple congolais est un peuple frère des autres peuples africains, le Ministre des affaires étrangères de Belgique a étendu cette attitude à ceux-ci. Mais il devrait savoir que nous n'éprouvons aucun complexe d'infériorité devant qui que ce soit et surtout pas devant les Belges.

68. Non sans avoir affiché lui aussi cette même attitude — attitude que nous qualifierions volontiers de désinvolte —, le représentant des Etats-Unis d'Amérique a déclaré ici: "Nous n'avons aucune excuse à présenter à aucun Etat présent au Conseil." [1174ème séance, par. 61.] L'éminent diplomate américain qui, dans la partie suivante de son exposé, devait développer l'argument de son gouvernement, suffisamment connu, mais faux — opération humanitaire conforme au droit international et au droit moral —, aurait tout de même pu traiter les Etats africains avec un peu plus d'égards, même si, à l'heure actuelle, certains de ces Etats sont devenus ce que l'on pourrait appeler, sans peut-être trop se tromper, des colonies américaines. Et ce que nous aimerais dire au représentant des Etats-Unis d'Amérique, c'est que nous ne sommes pas venus ici pour demander des excuses à qui que ce soit, d'autant que nous n'en avons pas besoin.

69. Donc, après ces attaques personnellement dirigées contre nous-mêmes, personnellement dirigées contre nos Etats, par des manœuvres très malhabiles on a déplacé le problème. On a déplacé le problème et, procédé bien connu, on a fait intervenir dans ces débats des irresponsables qui ne sont nullement convaincus de ce qu'ils ont avancé ici dans cette salle.

70. Nous aurons l'occasion de revenir sur les déclarations faites ici par le représentant de la République démocratique du Congo, mais nous aimerais d'ores et déjà dire au Conseil ce que nous pensons d'autres déclarations, notamment — et ce très succinctement — de la déclaration faite ici [1176ème séance] par le Ministre des affaires étrangères de la Nigéria, nous dirions par le représentant du gouvernement de Lagos. Et là aussi, c'est très amèrement que nous regrettons qu'il soit absent de cette salle, parce que nous aurions voulu être entendus directement de lui-même, quoique nous soyons sûrs que ce que nous allons dire devant ce conseil lui sera rapporté.

71. Nous voulons constater tout simplement que le représentant du gouvernement de Lagos a parlé en marge de la question que le Conseil est en train d'examiner. Nous devons cependant le féliciter pour plusieurs raisons. D'abord, pour le courage qu'il a eu de se présenter devant ce conseil en vue de jouer officiellement son rôle de valet de l'imperialisme et du néo-colonialisme; ensuite, pour avoir si bien joué ce rôle, car après son intervention plus aucun doute ne subsiste chez tout Africain conscient: le représentant du gouvernement de Lagos est bien celui-là que l'on pourrait qualifier, mais alors très justement, de triste et d'ennemi de l'Afrique.

72. Nous sommes convaincus que ce speaker de "La Voix de l'Amérique", que ce despote ridiculement suffisant et gravement irresponsable, n'a exprimé

pressing his master's opinion and not that of the good people of Nigeria, whose recent reactions when General—formerly Corporal—Mobutu visited Nigeria we still remember. We are not upset by what the representative of the Lagos Government has said here. But we should like to know how much longer Nigeria will be dominated by this human wreck.

73. With regard to the accusations that he made against my country, I am very sorry that his commitments towards his masters made it impossible for him to be with me at Addis Ababa this September. Since I am not answerable to non-Africans such as he, I am simply going to refer him to the reply I intend to make shortly to his masters. There were other speakers for "The Voice of America", besides the representative of the Lagos Government, but we shall not waste our time in quoting them all here.

74. I should just like to say one short word to the representative of Brazil. I should like to tell him that we are glad to accept his offer to go and live in Brazil, where, according to him, the black man is safe. However, he also said that Brazil's anti-colonialist inclinations were well known, and in view of that statement, we are compelled to point out to him that the régime which he represents here has, contrary to Brazil's anti-colonialist inclinations, been harassing—and quite recently—the nationalists of Portuguese Guinea who had taken refuge there. We are unable to reconcile these facts, but we can tell him that we are mindful of his offer to go and live in Brazil and we shall certainly avail ourselves of the opportunity to do so, but not as long as the régime is the one he represents here.

75. The problem has been misrepresented. Yesterday the Bolivian representative gave us a very good lesson in morality. We are most grateful to him for this, but we should like to supplement his story a little by informing him that our relations with our former colonizers are not as bad as all that and that, in any case, we have never been colonized by the United States of America.

76. The United States representative told us in his statement that the Secretary-General's report of 29 June 1964 on the withdrawal of the United Nations Force in the Congo said that "the resolutions of the Security Council concerning the Congo continue to be applicable, since they have no terminal date" [S/5784, para. 132].^{1/} We too have read this report and we understood it in the same way as did the United States representative. We must point out, however, that the references he made to it show a partiality that we cannot ignore.

ici que l'opinion de ses maîtres et non celle du brave peuple de la Nigéria, car nous nous souvenons des réactions récentes de ce peuple lorsque le caporal — devenu général — Mobutu s'est rendu en visite en Nigéria. Ce que le représentant du gouvernement de Lagos affirme ici ne nous émeut pas. Mais la question qui nous trouble est celle de savoir pendant combien de temps encore la Nigéria subira la loi de cette épave.

73. Quant aux accusations formulées par lui contre mon pays, je regrette, et beaucoup, que les engagements qu'il a envers ses maîtres ne lui aient pas permis de se trouver avec moi à Addis-Abéba en septembre de cette année. Et comme je n'ai pas de comptes à rendre à des non-Africains comme lui, je vais le renvoyer tout simplement à la réponse que je me propose de faire bientôt à ses maîtres. Il y a eu, avec le représentant du gouvernement de Lagos, d'autres speakers de la Voix de l'Amérique; nous n'allons pas perdre notre temps à les citer tous ici.

74. Je voudrais tout simplement dire un petit mot, un seul, au représentant du Brésil. Je voudrais lui dire que nous avons accepté avec satisfaction l'offre qu'il nous a faite d'aller habiter au Brésil où, selon lui, le noir est en sécurité. Mais il a ajouté que la vocation anticolonialiste du Brésil est connue et, devant cette déclaration, nous sommes obligés de lui faire observer que le régime qu'il représente ici a, contrairement à cette vocation anticolonialiste du Brésil, inquiétude — et tout récemment encore — les nationalistes de la Guinée portugaise qui y avaient trouvé refuge. Nous n'arrivons certes pas à concilier les deux choses, mais nous lui disons que nous gardons très présente à l'esprit l'offre qu'il nous a faite d'aller habiter au Brésil et nous ne manquerons pas de saisir l'occasion d'aller habiter dans son pays, mais seulement quand le régime ne sera plus celui qu'il représente ici.

75. Le problème a été déplacé. Le représentant de la Bolivie nous a fait une très bonne leçon de morale hier. Nous lui en sommes très reconnaissants, mais nous aurions voulu compléter un tout petit peu son histoire en lui disant que nos relations avec nos anciens colonisateurs ne sont pas tellement mauvaises et que, dans tous les cas, nous n'avons jamais été colonisés par les Etats-Unis d'Amérique.

76. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique nous a dit dans sa déclaration que dans son rapport du 29 juin sur le retrait des troupes des Nations Unies du Congo, le Secrétaire général dit que "les résolutions du Conseil de sécurité relatives au Congo demeurent applicables, puisqu'elles ne prévoient aucune date limite de validité." [S/5784, par. 132^{1/}.] Nous avions lu ce rapport, nous aussi, et nous l'avions compris comme l'a compris le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Mais nous devons constater que les références faites par lui revêtent un caractère de partialité que nous ne pouvons passer sous silence.

^{1/} See Official Records of the Security Council, Nineteenth Year, Supplement for April, May and June 1964.

^{1/} Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, dix-neuvième année, Supplément d'avril, mai et juin 1964.

77. The two resolutions quoted by the United States representative were not the only ones; there were many others bearing on problems of which the Security Council should not lose sight. We can understand that the aid given to Mr. Tshombé's régime today by the United States of America is in accordance with those resolutions, but the United States representative failed to mention, for example, that there was another resolution, adopted by the Security Council on 21 February 1961 [S/4741],^{2/} operative paragraph 4 of which stipulates the following:

"Decides that an immediate and impartial investigation be held in order to ascertain the circumstances of the death of Mr. Lumumba and his colleagues and that the perpetrators of these crimes be punished".

78. A commission of investigation was set up in accordance with General Assembly resolution 1601 (XV) and it submitted a report [S/4976]^{3/} which presented, inter alia, the following conclusion in paragraph 124, sub-paragraph 2:

"On the contrary, the Commission accepts as substantially true the evidence indicating that the prisoners were killed on 17 January 1961 after their arrival in a villa not far from Elisabethville and in all probability in the presence of high officials of the government of Katanga province, namely Mr. Tshombé, Mr. Munongo and Mr. Kibwe, and that the escape story was staged."

The paragraph states further, in sub-paragraph 5:

"The Commission wishes to put on record its view that President Kasa-Vubu and his aides, on the one hand, and the provincial government of Katanga headed by Mr. Tshombé on the other, should not escape responsibility for the death of Mr. Lumumba, Mr. Okito and Mr. Mpolo."

The same paragraph goes on to say, in sub-paragraph 6:

"The record of the Commission's work bristles with evidence indicative of the extensive role played by Mr. Munongo, the Katanga Minister of the Interior, in the entire plot leading to the murder of Mr. Lumumba, Mr. Okito and Mr. Mpolo. The Commission again repeats that the attitude of the Government of the Republic of the Congo had prevented it from going to the scene of the crime to carry out its investigation. Nevertheless, the Commission hopes that the results which it has managed to obtain can, to some extent, serve as a basis for a further investigation in the Congo, and also in judicial proceedings which, in its view, should be instituted as soon as possible."

79. We should have liked such quotations as these to be made, also. But that was not the only deliberate

77. En effet, il n'y avait pas que les deux résolutions citées par le représentant des Etats-Unis d'Amérique; il y en avait bien d'autres, et qui portent sur des problèmes que le Conseil de sécurité devrait ne pas perdre de vue. Nous comprenons que l'aide apportée aujourd'hui par les Etats-Unis d'Amérique au régime de M. Tshombé soit conforme à ces résolutions. Mais on oublie de nous dire, par exemple, qu'il y avait une résolution [S/4741^{2/}] en date du 21 février 1961, elle aussi adoptée par le Conseil de sécurité, qui stipulait, au paragraphe 4 de son dispositif:

"Décide qu'une enquête impartiale aura lieu immédiatement en vue de déterminer les circonstances de la mort de M. Lumumba et de ses collègues et que les auteurs de ces crimes seront châtiés".

78. La Commission d'enquête a été créée conformément à la résolution 1601 (XV) de l'Assemblée générale, et elle a présenté son rapport [S/4976^{3/}], dont les conclusions disaient entre autres, à l'alinéa 2 du paragraphe 124:

"En revanche, la Commission tient pour vérifique sur les points essentiels la version selon laquelle les détenus auraient été tués le 17 janvier 1961 après leur arrivée, dans une villa près d'Elisabethville, et très probablement sous les yeux de certains membres du gouvernement de la province du Katanga, notamment MM. Tshombé, Munongo et Kibwe, et estime que la thèse de l'évasion a été montée de toutes pièces."

Nous lisons, en outre, à l'alinéa 5 du même paragraphe:

"La Commission désire ici faire état de son opinion, à savoir que le président Kasa-Vubu et ses collaborateurs, d'une part, et le gouvernement de la province du Katanga dirigé par M. Tshombé, d'autre part, ne devraient pas échapper à toute responsabilité en ce qui concerne la mort de M. Lumumba, M. Okito et M. Mpolo."

Toujours au même paragraphe, à l'alinéa 6, il est dit:

"Les dossiers de la Commission abondent en témoignages indiquant le rôle considérable joué par M. Munongo, ministre katangais de l'Intérieur, dans tout le complot qui a abouti au meurtre de MM. Lumumba, Okito et Mpolo. La Commission répète que l'attitude du Gouvernement de la République congolaise l'a empêchée de se rendre sur les lieux du crime pour s'acquitter de sa mission. Quoi qu'il en soit, la Commission espère que les résultats auxquels elle a pu aboutir pourront, dans une certaine mesure, servir de base à une enquête ultérieure au Congo, et, par la suite, à une information judiciaire qui, de l'avis de la Commission, devrait être ouverte dans les plus brefs délais."

79. Nous aurions aimé que de telles citations soient également faites ici. Mais il n'y a pas eu que cette

^{2/} Ibid., Sixteenth Year, Supplement for January, February and March 1961.

^{3/} Ibid., Supplement for October, November and December 1961.

^{2/} Ibid., seizième année, Supplément de janvier, février et mars 1961.

^{3/} Ibid., Supplément d'octobre, novembre et décembre 1961.

omission; there were others. For example, no mention was made of the resolution, also adopted by the Security Council, of 9 August 1960 [S/4426],^{4/} which, in operative paragraph 5:

"Calls upon all Member States, in accordance with Articles 25 and 49 of the Charter of the United Nations, to accept and carry out the decisions of the Security Council and to afford mutual assistance in carrying out measures decided upon by the Council."

80. The measures referred to were for the restoration of law and order in the Congo. I think that this is what the Organization of African Unity, and in particular its ad hoc Commission, has been trying to do. Yet no mention is made of this document, which is of great importance, because the American intervention in the Congo (Leopoldville) represents not only failure to co-operate with one African State, but, more serious still, failure to co-operate with the whole of Africa, which has been trying, within the Organization of African Unity, to study, if not to solve, the Congolese problem.

81. There are other resolutions that have not been quoted, such as the one adopted by the Security Council on 21 February 1961 [S/4741], to which I have already referred. The fourth preambular paragraph of part B reads:

"Convinced that the solution of the problem of the Congo lies in the hands of the Congolese people themselves without any interference from outside and that there can be no solution without conciliation,....".

I wonder how anyone could expect the Congolese problem to be solved, since even under the Government of Mr. Adoula, who did at least have unmistakable proof of legality, the Congolese people were unable to agree among themselves. How, I say, could anyone hope that with Mr. Tshombé's arrival the conditions for a reconciliation would be provided, and thus allow the United States of America to give Mr. Tshombé the assistance we know he has received?

82. The problem has been misrepresented. False accusations have been levelled here against my country. They were made by various delegations but were very specifically expressed by the representative of the United States of America, who said, without any possibility of misunderstanding, that the Congo (Brazzaville) was supporting the rebellion. We are not concerned about the accusation of having supported the rebellion, for we are prepared to prove the contrary. But the following statement by the United States representative is a more serious matter:

"... the Foreign Minister of Congo (Brazzaville) seems to attribute the difficulties that have so long beset his country's neighbour, the Democratic Republic of the Congo, to a mythical struggle between black and whites." [1174th meeting, para. 54.]

omission volontaire; il y en a eu d'autres. Par exemple, on ne nous a pas parlé de la résolution du 9 août 1960 [S/4426^{4/}], adoptée également par le Conseil de sécurité, et qui disait, au paragraphe 5 de son dispositif:

"Invite tous les Etats Membres, conformément aux Articles 25 et 49 de la Charte des Nations Unies, à accepter et à exécuter les décisions du Conseil de sécurité et à s'offrir mutuellement assistance dans l'exécution des mesures décidées par le Conseil".

80. Ces mesures, c'était le rétablissement de l'ordre au Congo. Je pense que c'est là le travail que l'Organisation de l'unité africaine — et notamment sa Commission ad hoc — a tenté de faire. Or, on ne nous parle pas de ce document, qui est un document extrêmement important, parce que l'intervention américaine au Congo (Léopoldville) n'est pas seulement un manque de coopération avec un seul Etat africain, mais — et c'est beaucoup plus grave — un manque de coopération avec toute l'Afrique, qui, au sein de l'Organisation de l'unité africaine, a voulu étudier le problème congolais, sinon le résoudre.

81. D'autres résolutions n'ont pas été citées, telle la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 21 février 1961 [S/4741], à laquelle je me suis déjà référé. Nous lisons, au quatrième paragraphe du préambule de la partie B:

"Convaincu que la solution du problème du Congo est entre les mains du peuple congolais lui-même, à l'abri de toute ingérence de l'extérieur, et qu'il ne peut y avoir de solution sans conciliation,...".

Je me demande comment on pourrait entrevoir la solution du problème congolais quand on sait que, sous le gouvernement de M. Adoula, qui, lui, au moins, présentait des preuves évidentes de légalité, le peuple congolais n'était pas d'accord avec lui-même. Comment, dis-je, pouvait-on espérer qu'avec l'arrivée de M. Tshombé, les conditions de réconciliation seraient réunies, et permettre ainsi aux Etats-Unis d'Amérique d'apporter à M. Tshombé l'aide que l'on sait?

82. Le problème a été déplacé. De fausses accusations ont été portées ici contre mon pays. Elles ont été portées par quelques délégations, mais formulées de façon très précise par le représentant des Etats-Unis d'Amérique, qui a dit, sans aucune équivoque possible, que le Congo (Brazzaville) appuyait la rébellion. Ce n'est pas d'être accusés d'avoir appuyé la rébellion qui nous intéresse, car nous sommes prêts à prouver le contraire. Mais ce qui est plus grave, c'est que le représentant des Etats-Unis d'Amérique dit:

"... Le Ministre des affaires étrangères du Congo (Brazzaville) semble attribuer les difficultés avec lesquelles le pays voisin, la République démocratique du Congo, est aux prises depuis si longtemps à un conflit imaginaire entre noirs et blancs." [1174ème séance, par. 54.]

^{4/} Ibid., Fifteenth Year, Supplement for July, August and September 1960.

^{4/} Ibid., quinzième année, Supplément de juillet, août et septembre 1960.

In my delegation's opinion, this is a very serious matter, because we are justified in wondering whether the Americans are in fact ignorant of the causes of the Congolese tragedy.

83. This is the definite impression we gain from reading this statement; and this statement denotes culpable ignorance on the part of the representative of a country which claims to be greatly and quite disinterestedly concerned about the future of the Congo. Can the representative of the United States of America—he of all people—be unaware of the wrongs and prejudices suffered by those subjected to racial segregation? Does he not know that the only logical consequence of the eighty years of discrimination imposed on the Congolese people by the Belgians has been to deprive these people of any right to culture, education and training for the management of their own affairs? Is it possible to think that this is just ignorance? Was it not by design that the Congolese people were kept away from all places where a man can prepare to assume with dignity his duties as a responsible person, so that they might be easily influenced and also—and this has become common in the Congo (Leopoldville) and it is evil—be predisposed to corruption?

84. But my delegation knows that this is not just ignorance; it knows that this is simply to ensure that nothing is said about the evils of racial segregation, about which, in any case, no one in this room should be more ashamed to speak than the representative of the United States of America. Yet he has dared to speak to us of what he calls the "efforts" made in this matter by his Government in his own country—as if the restoration of the civil rights of the blacks who live in that country were not a right and as if it were a favour done to the blacks.

85. We have, I have said, been accused of supporting the rebellion in the Congo (Leopoldville). We were surprised to hear this accusation repeated in this room. For it is not new and we had thought that our explanations were sufficiently clear and precise to prevent any representatives, particularly the representative of the United States of America, from repeating this groundless accusation before an audience which we wish to respect and which ought to be respected.

86. We began by being accused by the United States of America of preparing the ground on which the Chinese—the real Chinese, the Communists—could organize expeditions against the Congo (Leopoldville). On 10 March 1964, two weeks after we had resumed diplomatic relations with China (the real China), I received Mr. van Oss, the Chargé d'affaires of the United States of America at Brazzaville, in my office. He had come to tell me that his Government was seriously disturbed because the Chinese who would come to Brazzaville as a result of the diplomatic relations we had just opened with them would certainly use the Congo (Brazzaville) for preparing expeditions in order to sow subversion in the Democratic Republic of the Congo. We gave him our reply

De l'avis de notre délégation, cela est très grave, parce que nous sommes en droit de nous poser la question de savoir si les Américains ignorent vraiment les causes du drame congolais.

83. C'est impression nette que nous laisse la lecture de cette déclaration; et cette déclaration dénote, de la part du représentant d'un pays qui prétend se soucier beaucoup et d'une façon très désintéressée de l'avenir du Congo, une ignorance coupable. Serait-il possible que le représentant des Etats-Unis d'Amérique — lui surtout — ignore les torts et les préjudices que la ségrégation raciale cause à ceux qui la subissent? Ignore-t-il que les 80 années de discrimination imposées au peuple congolais par les Belges n'ont eu d'autre conséquence logique que de priver ce peuple de tout droit à la culture, à l'éducation et à la préparation à gérer lui-même ses propres destinées? Est-il permis de croire qu'il s'agit là d'ignorance? N'est-ce pas exprès qu'en écartant le peuple congolais de tous les lieux où l'homme se prépare à assumer dignement ses devoirs de responsable, on le prédispose aux influences et aussi — et cela est devenu monnaie courante au Congo (Léopoldville) — on le prédispose — et cela est néfaste — à la corruption?

84. Mais ma délégation sait qu'il ne s'agit pas là d'ignorance; elle sait qu'il s'agit tout simplement d'une manœuvre tendant à faire passer sous silence les méfaits de la ségrégation raciale, dont, en tout cas, personne dans cette salle ne devrait avoir plus honte de parler que le représentant des Etats-Unis d'Amérique. Cependant, ce dernier a osé nous parler de ce qu'il appelle les "efforts" accomplis dans ce sens par son gouvernement dans son propre pays, — comme si le rétablissement des droits civiques des noirs qui habitent ce pays n'était pas un droit et comme si c'était une faveur faite aux noirs.

85. Nous avons été accusés d'appuyer la rébellion au Congo (Léopoldville), ai-je dit. Nous avons été surpris que cette accusation se fasse à nouveau entendre dans cette salle. Car elle ne date pas d'aujourd'hui; et nous avions pensé que nous avions donné des explications suffisamment claires et précises pour que les représentants, notamment le représentant des Etats-Unis d'Amérique, ne formulent plus à nouveau cette accusation dénuée de fondement devant un public que nous voulons respecter et qui doit être respecté.

86. Nous avons commencé par être accusés par les Etats-Unis d'Amérique de préparer un terrain à partir duquel les Chinois — les vrais, les communistes — pourraient organiser des expéditions contre le Congo (Léopoldville). Le 10 mars 1964, deux semaines après que nous venions de renouer les relations diplomatiques avec la Chine (la vraie), j'ai reçu dans mon bureau M. van Oss, chargé d'affaires des Etats-Unis d'Amérique à Brazzaville, qui était venu me dire que son gouvernement éprouvait des inquiétudes très sérieuses parce que les Chinois qui arriveraient à Brazzaville dans le cadre des relations diplomatiques que nous venions de renouer avec eux ne manqueraient pas de préparer, à partir du Congo (Brazzaville), des expéditions qui iraient semer la

—and do not need to repeat it here because we have no intention of being influenced by anyone in our foreign policy.

87. A little less than a month later, at the close of his stay in Leopoldville, Mr. Averell Harriman, Under-Secretary of State in the State Department, declared that the Congo (Brazzaville) constituted an imminent danger for the Democratic Republic of the Congo. We denied this and a few weeks later we were visited by Mr. Mennen Williams, Assistant Secretary of the Bureau of African Affairs, also in the State Department, who came to explain Mr. Harriman's statement to us.

88. We thought that the matter would rest there. Unfortunately, we were mistaken. It was precisely from that time that the Democratic Republic of the Congo began to imagine thousands of Chinese based in the Congo (Brazzaville).

89. What did we do then? Since we were accused of having granted bases to those who were opposed to the Leopoldville régime—and who had Chinese experts to train them in guerrilla warfare—what did we do to try to remove all lingering suspicions at one fell swoop? We invited the Ambassador of the United States and the Ambassador of Belgium at Brazzaville to visit the north of our country, where their creative imagination was conjuring up visions similar to those of the Leopoldville leaders, of camps which have never existed and which will never exist.

90. I should like to tell the Security Council that this invitation which is still standing and is valid to this day did not suffice to calm those who are agitated and who, moreover, have reason to be agitated because they know they are where they ought not to be. We had to go to Addis Ababa.

91. I had thought that the Council of Ministers, which met from 5 September at Addis Ababa, had provided a sufficient lesson for the United States of America to realize once and for all that we have never helped anybody against their Leopoldville protégés. I shall spare you a report, which would be out place here. I should like to tell you, however, that at Addis Ababa it took us forty-eight hours to get Mr. Tshombé to define the accusations which, on the banks of the River Congo, he hurled at our Government all day long. Mr. Tshombé took refuge in the fact that the Emperor of Ethiopia, Haile Sélassie I, had asked for calmness and clarity in the debate, to say that he had not come to engage in any polemics. That was totally untrue; the fact was that Mr. Tshombé was quite unable to produce the slightest proof in support of the accusations he had hitherto been making against us.

92. This was confirmed when we drove Mr. Tshombé to the wall and he was forced to say the only thing he could say. We then denied everything he said, for all

subversion dans la République démocratique du Congo. Nous lui avons donné notre réponse — et nous n'avons pas besoin de la répéter ici, parce que nous entendons ne subir l'influence de personne en ce qui concerne notre politique extérieure.

87. Un peu moins d'un mois plus tard, M. Averell Harriman, sous-secrétaire d'Etat au Département d'Etat, à la fin de son séjour à Léopoldville, déclarait que le Congo (Brazzaville) constituait un danger imminent pour la République démocratique du Congo. Nous avons démenti cela et nous avons reçu, quelques semaines après, la visite de M. Mennen Williams, secrétaire adjoint du bureau des affaires africaines, lui aussi au Département d'Etat, qui est venu nous apporter des explications au sujet de la déclaration de M. Harriman.

88. Nous pensions que les choses en resteraient là. Malheureusement, nous étions dans l'erreur. C'est précisément à partir de cette époque que la République démocratique du Congo s'est mise à voir des milliers de Chinois basés au Congo (Brazzaville).

89. Qu'avons-nous fait alors? Puisque nous étions accusés d'avoir accordé des bases à ceux qui s'opposaient au régime de Léopoldville — et qui avaient des experts chinois pour les entraîner à la guérilla — qu'avons-nous fait pour essayer de balayer d'un coup tous les soupçons qui planaient encore? Nous avons invité l'ambassadeur des Etats-Unis et l'ambassadeur de Belgique à Brazzaville à se rendre dans le nord de notre pays, où leur imagination créatrice leur faisait voir, comme aux dirigeants de Léopoldville, des camps qui n'ont jamais existé et qui n'existeront jamais.

90. J'aimerais dire au Conseil de sécurité que cette invitation, qui reste permanente et valable à ce jour, n'a pas suffi pour calmer ceux qui s'agitent et qui, d'ailleurs, ont raison de s'agiter parce qu'ils savent qu'ils sont où ils ne devraient pas être; nous avons dû nous rendre à Addis-Abéba.

91. J'avais pensé que le Conseil des ministres, qui s'est réuni à partir du 5 septembre à Addis-Abéba, avait donné une leçon suffisante pour que les Etats-Unis d'Amérique se rendent compte, une fois pour toutes, que nous n'avons jamais aidé qui que ce soit contre leurs protégés de Léopoldville. Je vous épargnerai un compte rendu qui n'a pas sa place ici. Mais j'aimerais vous dire qu'il nous a fallu 48 heures à Addis-Abéba pour obtenir de M. Tshombé qu'il précise les accusations que, sur les bords du fleuve Congo, il déversait à longueur de journée contre notre gouvernement. M. Tshombé s'est retranché derrière le fait que l'Empereur d'Ethiopie, Haile Sélassié Ier, avait demandé que le débat soit empreint de sérénité et de lucidité, pour dire qu'il n'était pas venu afin de se livrer à une polémique quelconque. Cela était totalement faux; en fait, M. Tshombé était dans l'incapacité totale d'apporter la moindre preuve à l'appui des accusations qu'il avait jusque-là formulées contre nous.

92. Cela s'est confirmé lorsque nous avons acculé M. Tshombé, lorsqu'il a été contraint de dire la seule chose qu'il pouvait dire. Et nous l'avons alors démenti

the accusations Mr. Tshombé levelled against us were based on a fictitious stay at Brazzaville by one of the members of his Government, Mr. Loumaya, the Minister of Health. In fact, this person has never been to Brazzaville as a political exile; he has never even stayed at Brazzaville. Now, according to Mr. Tshombé, Mr. Loumaya spent nine months at Brazzaville and during those nine months he personally witnessed everything which had occurred. As Mr. Loumaya's presence at Brazzaville was a myth, there is no need to be very good at logic to understand that everything built up around his stay there could not but collapse.

93. I should like to add that I personally seized the opportunity to tell Mr. Tshombé, who had himself admitted that the cadres of his army were rotten, that he ought to be very careful because it was not only the cadres of his army which were rotten but possibly his political cadres too.

94. Attempts have been made to present the September meeting of the Council of Ministers of the OAU at Addis Ababa as a victory for Mr. Tshombé, as a recognition of his Government. Is it really necessary to meet around a table so that this may be regarded as recognition of a Government? Is not each of our Governments capable of individually recognizing another Government without having recourse to this method? It has been alleged that on this occasion Mr. Tshombé had been venerated, that he had been praised, that it was a victory for him. The fact is that quite the contrary occurred. Mr. Tshombé tried to get the Council of Ministers to agree that the OAU would supply him with African troops and the OAU refused. Mr. Tshombé was told that he should obtain African troops under the bilateral agreements between his country and other States, so that it would remain the responsibility of those African countries which were willing to supply troops to that illegal Government, the Government of the Democratic Republic of the Congo.

95. We proved at Addis Ababa—and we have just told you briefly how we proved it—that we had never supported the rebellion. We proved that there was no question of "rebellion" and that we had merely received on our territory persons who were hunted down in their own country because of their opinions and their political ideas. We proved that this was the only assistance we had rendered them—if it can even be called assistance. Many conventions have been prepared at Geneva and I do not think that they are silent on the question of political refugees. We should have liked mention to be made in this matter of a Geneva convention on the granting of political asylum to those requesting it.

96. In any case, if what we have done, if the mere fact of granting political asylum to persons who came to us because their lives and property were threatened, constitutes any kind of support of the members of the

d'un bout à l'autre, car la totalité des accusations portées contre nous par M. Tshombé étaient échafaudées sur la base d'un séjour fictif à Brazzaville de l'un des membres de son gouvernement, M. Loumaya, ministre de la santé. En fait, ce personnage n'a jamais été à Brazzaville en tant qu'exilé politique; il n'a même jamais séjourné à Brazzaville. Or, selon M. Tshombé, M. Loumaya serait resté neuf mois à Brazzaville, et, pendant ces neuf mois, il aurait personnellement assisté à tout ce qui se passait. Comme la présence de M. Loumaya à Brazzaville était un mythe, il n'est point besoin d'être très fort en logique pour comprendre que tout ce qui avait été échafaudé autour de cette présence ne pouvait que s'écrouler.

93. Je voudrais ajouter que j'ai profité de l'occasion pour dire personnellement à M. Tshombé, qui avait lui-même reconnu que les cadres de son armée étaient pourris, qu'il devrait faire très attention, car ce n'était pas seulement les cadres de son armée qui étaient pourris, mais peut-être aussi ses cadres politiques.

94. On a voulu présenter la réunion du Conseil des ministres de l'OUA à Addis-Abéba en septembre comme une victoire de M. Tshombé, comme une reconnaissance de son gouvernement. Faut-il vraiment aller se réunir autour d'une table pour que l'on puisse considérer ce fait comme la reconnaissance d'un gouvernement? Chacun de nos gouvernements n'est-il pas en mesure de reconnaître individuellement un autre gouvernement sans avoir besoin de recourir à cette méthode? On a donc prétendu que, en cette occasion, M. Tshombé avait été sacré, qu'il avait été encensé, que c'était une victoire pour lui. En fait, c'est tout le contraire qui s'est produit. M. Tshombé a cherché à obtenir du Conseil des ministres que l'OUA lui fournisse des troupes africaines, et l'OUA a refusé. On a répondu à M. Tshombé qu'il fasse, dans le cadre des rapports bilatéraux que son pays entretient avec d'autres Etats, venir des troupes africaines, afin que cela reste la responsabilité des pays africains qui voudraient fournir des troupes à ce gouvernement illégal qu'est le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

95. Nous avons prouvé, à Addis-Abéba — et nous venons de vous dire succinctement comment nous l'avons prouvé —, que nous n'avions jamais entretenu la rébellion. Nous avons démontré qu'il ne pouvait s'agir de "rébellion" et que nous avions tout simplement accueilli sur notre territoire des gens qui étaient traqués chez eux, traqués pour leurs opinions, pour leurs idées politiques. Nous avons démontré que c'était la seule assistance que nous leur avions accordée — si l'on peut même appeler cela de l'assistance. Beaucoup de conventions ont été élaborées à Genève, et je ne pense pas qu'elles soient muettes sur le cas des réfugiés politiques. Nous aurions voulu que l'on parle aussi, dans cette affaire, d'une convention de Genève sur l'octroi de l'asile politique à ceux qui le sollicitent.

96. En tout cas, si ce que nous avons fait, si le seul fait d'accorder un asile politique à des gens qui se sont présentés à nous parce qu'ils étaient menacés dans leurs vies et dans leurs biens constitue un soutien

"opposition", I really do not know what should be said about the United States of America when, in the neighbourhood of Miami, it gives arms to misguided, lost, undesirable Cubans to organize expeditions against the brave people of Fidel Castro. And we are quite justified in asking whether the permanent members of the Security Council ought not to be a little more consistent themselves.

quelconque à des membres de l' "opposition", je ne sais vraiment pas ce qu'il faudrait dire alors des Etats-Unis d'Amérique quand, du côté de Miami, ils donnent des armes à des Cubains égarés, perdus, indésirables, pour organiser des expéditions contre le brave peuple de Fidel Castro. Et nous sommes bien en droit de nous poser alors la question de savoir si des membres permanents du Conseil de sécurité ne devraient pas être un peu plus conséquents avec eux-mêmes.

97. Efforts have been made to misrepresent the question, to make us say things we did not say. We did indeed speak of racism in this room. That we do not deny. But let it not be alleged that we have tried to create a gulf between Africa and Europe, that we have said that we want to set the black man against the white man. That is not all that we have said. Let no one invent stories of racism in Africa involving the Arab and the black man. When we opened the debate here we spoke of the obvious character of racial discrimination of the Stanleyville operation and we said that it was the work of a certain group of whites. In saying that, we were being sufficiently explicit. Everyone knows who fits into the group we spoke of. Why then try to smother the question? Why try to distort the meaning of our remarks and give them a meaning we ourselves have not given them?

97. On a cherché à déplacer le problème, à nous faire dire ce que nous n'avons pas dit. Nous avons certes parlé de racisme, dans cette salle. Cela, nous ne le nions pas. Mais que l'on ne prétende pas que nous avons voulu creuser un fossé entre l'Afrique et l'Europe; que l'on ne nous fasse pas dire que nous voulons opposer l'homme noir à l'homme blanc. Ce n'est nullement ce que nous avons dit. Quel l'on n'aile pas inventer des histoires de racisme en Afrique autour de l'Arabe et de l'homme noir. Lorsque nous avons ouvert ici le débat, nous avons parlé du caractère évident de discrimination raciale de l'opération de Stanleyville et nous avons dit que c'était l'affaire d'une catégorie de blancs. En disant cela, nous parlions avec une clarté suffisante. Chacun sait qui sont les gens entrant dans la catégorie dont nous avons parlé. Pourquoi donc chercher à noyer la question? Pourquoi tenter de déplacer le sens de nos propos pour le placer où nous ne l'avons pas mis nous-mêmes?

98. We are perfectly aware that all whites are not alike. From the beginning, all whites have not treated us in the same way. But there are some who have treated us with contempt and who continue to do so, in particular, the Belgians and the Americans who perpetrated the Stanleyville aggression. Moreover, it was not only on the occasion of the Stanleyville attack that they displayed this contempt. They have done so in many other circumstances which we do not wish to recall here. We are not the only ones to have observed the racism, the contempt displayed by this type of white man for the black race. It is true that things change, which leads me to recall one of my country's proverbs which says, in substance, that although we deplore the presence in the enemy's ranks of a strong and powerful person, we are on the contrary very glad when this same person comes over to our side. For I have not been the only one to emphasize the racist character of the actions of the whites who intervened in the Congo. It was acknowledged two years ago, by the present representative of Mr. Tshombé in the United Nations, namely the speaker who preceded me. Addressing the General Assembly on 19 December 1962, Mr. Idzumbuir spoke in these terms:

98. Nous sommes parfaitement conscients du fait que tous les blancs ne sont pas semblables. Depuis les origines, tous les blancs ne nous ont pas traités de la même manière. Mais il y en a qui nous ont traités avec mépris et qui continuent à le faire. Ce sont notamment ces Belges et ces Américains qui ont perpétré l'agression de Stanleyville. Ce n'est d'ailleurs pas seulement à l'occasion de l'agression de Stanleyville qu'ils ont manifesté ouvertement ce mépris. Ils l'ont fait dans bien d'autres circonstances, que nous ne voulons pas évoquer ici. Nous ne sommes pas les seuls à avoir constaté le racisme, le mépris affiché par cette catégorie de blancs à l'égard de la race noire. Il est vrai que les choses changent, ce qui m'amène à évoquer un proverbe de chez moi qui dit en substance que si l'on déplore la présence dans les rangs de l'adversaire d'un individu solide et puissant, on est par contre tout content quand ce même individu vient se ranger derrière nous. Car ce caractère de racisme que j'ai relevé dans les agissements des blancs qui sont intervenus au Congo, je n'ai pas été le seul à le souligner. Ce caractère a été reconnu, il y a deux ans, par l'actuel représentant de M. Tshombé à l'ONU, c'est-à-dire par l'orateur qui m'a précédé. S'adressant à l'Assemblée générale, le 19 décembre 1962, M. Idzumbuir s'exprimait en ces termes:

"... the words I have just quoted show that what Mr. Tshombé means by 'order' is that the whites should not be disturbed. We can understand, therefore, the support given him by the racists of Northern Rhodesia and South Africa and by reactionary and facist circles in certain States. This is the person,

"... Elle prouve que ce que M. Tshombé entend par l'ordre, c'est celui où les blancs ne sont pas inquiétés. On comprend dès lors le soutien que lui apportent les racistes de la Rhodésie du Nord, de l'Afrique du Sud et des milieux réactionnaires et fascistes de certains Etats. C'est un tel individu,

this is the régime which is supported by certain Member States and by certain Christian people." 5/

99. Of course, we are young countries. People commonly say that we have no culture, that we are not even civilized. But we are not lacking in perception. We know that the type of white racist we are talking about will even treat some whites with the same contempt that he shows for the blacks. The events in Panama in January 1964 are still fresh in our minds and they show that a Panamanian was not treated in the same way as an American. Let no one tell us then that we have tried here to create a gulf between Africa and Europe—which is totally false—and still less that we have tried to pit the black man against the white man. The Council should know whether we have the right to denounce acts of racism, or whether we should continue to veil them and hide them. Our role here has been publicly to denounce those acts of racism, but it is not our role to try to pit the black man against the white man. My good friend the representative of Algeria told us yesterday [1183rd meeting] that the black man has always been humiliated and is still being humiliated. The black man would certainly not attempt to humiliate the white man today; but he will never allow himself to be treated as he was in the past.

100. As we said, the problem has been misrepresented. But as far as we are concerned it is still there; it was not we who brought it up; it arose of itself, and it is still there. An act of imperialist aggression was committed at Stanleyville and that aggression was premeditated. Let no one tell us that we are saying things here which we cannot prove. We can prove that the aggression was premeditated.

101. We have been told that the duty of the American and Belgian Governments was, first and foremost, to save the lives of their nationals and to ensure their safety. It seems to us, however, that military intervention is not the only way of ensuring the safety of a country's nationals. The political action of a country, when it is clear and lucid, can be a sufficient guarantee that its nationals will be safe wherever they may be. If the Belgian and American Governments wanted to ensure the safety of their compatriots in the Congo, as they claim to have done after this cowardly intervention, there were peaceful means available. There was the precedent of 1960.

102. What happened in 1960, when Belgian troops intervened in the Congo (Leopoldville)? The Congolese people reacted by showing clear hostility towards the Belgians. That hostility led to the exodus of the Belgians towards Brazzaville. I should like to take this opportunity to tell the Belgian representative that we are not racists, for we took in the Belgians. It was the Congolese taxpayer who gave of his bread, his water, his light. We sheltered those Belgians for

c'est un tel régime qu'appuient des Etats Membres, des personnalités chrétiennes 5/."

99. Sans aucun doute sommes-nous des pays jeunes. On dit couramment que nous n'avons pas de culture, même pas de civilisation. Mais nous ne sommes pas des inconscients. Lorsque nous parlons de cette catégorie de blancs racistes, nous savons qu'elle va jusqu'à traiter certains blancs avec le même mépris qu'elle affiche devant les noirs. Les événements de Panama, en janvier 1964, sont encore présents dans nos mémoires et ont prouvé qu'un Panaméen n'était pas traité sur le même plan qu'un Américain. Qu'on ne vienne donc pas nous dire que nous avons voulu, ici, creuser un fossé entre l'Afrique et l'Europe — ce qui est totalement faux —, et moins encore que nous avons voulu opposer l'homme noir à l'homme blanc. Ce que le Conseil devrait savoir, c'est si nous avons le droit de dénoncer des actes de racisme, s'il faut continuer à les voiler, à les cacher. Notre rôle a été, ici, de dénoncer publiquement ces actes de racisme. Mais ce n'est pas notre rôle de vouloir opposer l'homme noir à l'homme blanc. Mon cher ami le représentant de l'Algérie nous a dit hier [1183ème séance], comment le noir a toujours été humilié et l'est encore. Ce n'est donc pas le noir qui va prétendre humilier le blanc, aujourd'hui. Mais le noir n'admettra jamais d'être traité comme il l'a été hier.

100. Le problème a été déplacé, disons-nous. Mais pour nous, il reste posé; ce n'est pas nous qui l'avons posé; il s'est posé de lui-même et il reste posé. Il y a eu effectivement agression impérialiste sur Stanleyville, et cette agression a été prémeditée. Qu'on ne nous dise pas que nous nous permettons d'affirmer, ici, ce que nous ne pouvons pas prouver. Nous sommes à même de prouver que l'agression a été prémeditée.

101. On nous a dit que le devoir des Gouvernements américain et belge était de sauver, d'abord, la vie de leurs ressortissants, d'assurer leur sécurité. Mais nous croyons savoir qu'on n'assure pas la sécurité des ressortissants d'un pays uniquement par l'intervention militaire. L'action politique d'un pays, lorsqu'elle est lucide, claire, peut être une garantie suffisante pour assurer à ses nationaux la sécurité dont ils ont besoin, où qu'ils se trouvent. Si les Gouvernements belge et américain voulaient assurer à leurs compatriotes qui se trouvaient au Congo la sécurité qu'ils prétendent leur avoir assurée après une intervention aussi lâche, ils avaient à leur disposition des moyens pacifiques. Il y avait le précédent de 1960.

102. Que s'est-il passé, en 1960, lorsque les troupes belges sont intervenues au Congo (Léopoldville)? Il y a eu une réaction de la part de la population congolaise, une hostilité manifeste des Congolais à l'égard des Belges. Cette hostilité a abouti à l'exode que l'on connaît des Belges en direction de Brazzaville. C'est l'occasion de dire au représentant de la Belgique que nous ne sommes pas racistes, car nous avons accueilli les Belges. C'est le contribuable congolais qui a donné

5/ Official Records of the General Assembly, Seventeenth Session, Plenary Meetings, 1199th meeting, para. 39.

5/ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-septième session, Séances plénaires, 1199ème séance, par. 39.

several months, because they said they were fleeing for their lives. Thus there was the precedent of 1960, as the Belgians and Americans well knew when they intervened unilaterally, under the pretext of legality —we do not wish to discuss the legality of the Tshombé régime, although we are constantly being invited to do so; but if you insist we can speak about it and we can prove that the Tshombé Government is illegal—that precedent should have been an invaluable guide for Belgium and the United States. Moreover, public opinion in those countries understood as much. Particularly in Belgium, it was emphasized that the massive aid which the Belgian Government had granted Mr. Tshombé was likely to place the Belgian nationals in the regions occupied by the combatants in a difficult position. This is exactly what happened. Since this reaction of the combatants towards the Belgian and American nationals was predictable, and had even been foreseen by American and Belgian public opinion, and since those two Governments had deliberately kept their nationals in those regions, it is obvious that the United States and Belgian Governments wanted to have a pretext for direct armed intervention. That is precisely what occurred.

103. As for the racial discrimination that accompanied that operation, it was evident, there is no need to emphasize it further. On 21 November I received in my office the Ambassador of Belgium, the Ambassador of the United Kingdom and the Chargé d'affaires of the United States of America, who told me, in terms that could not have been clearer, that the Stanleyville operation was intended to save the whites who were there. We were not told that it was to save the civilians, as has been claimed. That same day, the Ambassador of France at Brazzaville came to see me and he, at least, told me that his country was taking steps to try to ensure that the lives of all the civilians, whoever they were, would be spared in the fighting that was going on there.

104. Let no one tell us that the operation was not discriminatory. It was designed to save the whites, and even if some blacks or whites of other nationalities were saved, that was purely by chance. I was informed of this in the course of the preparations which preceded the operation. It was clear that that operation was intended to save only the whites. Tshombé was used as a cover to legalize that infamous operation. It had been authorized by the legal Government—and I should like to ask the Council what it understands by "legality", because on another occasion, in 1961, this very Council, in a resolution appearing in document S/4741, deplored the general absence of legality in the Republic of the Congo (Leopoldville), and did so because the Parliament was no longer able to meet. I wonder whether at that time there was not already President Kasa-Vubu, in whose will alone legality is constituted today. It is enough for him to appoint you for you to become "legal" even if that appointment is not made in accordance with the "loi fondamentale" which has hitherto been the law governing the Republic of the Congo.

de son pain, de son eau, de sa lumière. Nous avons hébergé ces Belges pendant plusieurs mois, parce qu'ils disaient qu'ils fuyaient la mort. Il y avait donc le précédent de 1960, et les Belges et les Américains savaient bien qu'en intervenant unilatéralement, sous prétexte de légalité — nous ne voulons pas parler de la légalité du régime de Tshombé comme on nous y invite constamment, mais si vous voulez en parler, nous pouvons prouver que le gouvernement Tshombé n'est pas légal —, ce précédent de 1960 devait être pour eux un guide précieux. D'ailleurs, l'opinion, en Belgique et aux Etats-Unis, l'a compris. En Belgique, surtout, il a été souligné que l'aide massive accordée par le Gouvernement belge à M. Tshombé était de nature à placer en posture difficile les ressortissants belges dans les régions occupées par les combattants. C'est exactement ce qui est arrivé. Puisque cette réaction des combattants envers les ressortissants belges et américains était prévisible, était même d'ores et déjà prévue par l'opinion américaine et belge, et puisque ces deux gouvernements ont intentionnellement maintenu leurs ressortissants dans ces régions, il apparaît clairement que les Gouvernements américain et belge voulaient avoir là un prétexte pour intervenir directement par les armes. C'est ce qui s'est produit.

103. Quant au caractère de discrimination raciale qui a accompagné cette opération, il est évident, il n'est même plus à souligner. J'ai reçu, le 21 novembre, dans mon bureau, l'ambassadeur de Belgique, l'ambassadeur du Royaume-Uni et le chargé d'affaires des Etats-Unis d'Amérique, qui m'ont dit, en termes on ne peut plus clairs, que l'opération de Stanleyville avait pour but de sauver les blancs qui s'y trouvaient. On ne nous dit pas que c'était pour sauver les civils, comme on l'a prétendu. C'est ce même jour que l'ambassadeur de France à Brazzaville est venu, lui au moins, me dire que son pays faisait des démarches pour que la vie de tous les civils qu'ils soient soit épargnée dans les combats qui se déroulaient là-bas.

104. Qu'on ne vienne pas nous dire ici que cette opération n'avait pas un caractère de discrimination. Elle était destinée à sauver des blancs, et, même s'il y a eu des noirs ou des blancs d'autres nationalités qui ont été sauvés, ce n'était qu'un hasard. On me l'a dit au cours des préparatifs qui ont précédé l'opération. Il était clair que cette opération visait à sauver uniquement des blancs. On s'est servi du bouclier Tshombé pour légitimer une opération aussi ignoble. Elle avait été autorisée par le gouvernement légal — et je voudrais demander au Conseil ce qu'il entend par "légalité", car ce même Conseil, en d'autres temps, en 1961, dans une résolution portant la cote S/4741, déplorait l'absence générale de légalité dans la République du Congo (Léopoldville), et cela parce que les chambres n'étaient plus en mesure de se réunir. Je me demande si, à ce moment-là, il n'y avait pas déjà le président Kasa-Vubu dont la seule volonté constitue la légalité aujourd'hui. Il suffit qu'il vous ait désigné pour que vous deveniez "légal", même si cette désignation ne se fait pas conformément à ce qui a jusqu'alors existé comme loi régissant la République du Congo, la Loi fondamentale.

105. I wonder why we are content to speak of legality when we know the circumstances in which the Tshombé Government was formed, when we know—it has just been mentioned here—that the reason it has not yet assumed its obligations is that the so-called rebels have not allowed it time to do so, when we know that even if it had been legally appointed, that Government—which we were very glad to hear referred to here as "transitional Government"—had a specified task, namely to hold elections, when we know that in order to be legal, that Government, which was formed after the adoption of the Congolese constitution, had to receive the approval of the Parliament, which does not exist, when we know that even under Mr. Adoula the Parliament had been dissolved and that that Government continued to be called a legal Government, when we know that under Mr. Adoula, the country was already in a state of anarchy, when we know that the Security Council resolution to which I have referred stated that the Council was convinced that the imposition of any solution, including the formation of any government not based on genuine conciliation would, far from settling any issues, greatly enhance the dangers of conflict within the Congo and the threat to international peace and security. In the light of all these considerations, there is every reason to wonder whether behind the alleged legality of the Leopoldville régime, there is not a desire to put the whole of Africa to fire and to the sword.

106. In conclusion, we should like to say the following. In appearing before this Council, we knew that there would be no miracle which would enable you to reverse the roles in this jungle which is the United Nations, given the present lack of balance in this Organization. We are not, unfortunately, the only ones to have observed this imbalance today, for it has been noticed even by those against which this Organization has fought in the past and which now seem to be secure here since they have the protection of the kings of the jungle. This imbalance was observed by Mr. Munongo when, in a statement made on 13 February 1961 following the death of Patrice Lumumba, he said, in order to show the strictly domestic nature of that odious assassination:

"I shall here recall the cases of Sacco and Vanzetti, Julius and Ethel Rosenberg, and even Caryl Chessman in the United States ... The United States ignored them, considering the matter to be within its exclusive jurisdiction.

"There are some who would deny us this right solely because we are black and belong to a young nation." [S/4688/Add.1]^{6/}

Further on, Mr. Munongo asked whether the United Nations had opened an inquiry "into the poisoning of the Cameroonian leader Moumié in Switzerland" and he continued:

"This enumeration could be continued indefinitely. What I have said is enough to strike shame into the

^{6/} Official Records of the Security Council, Sixteenth Year, Supplement for January, February and March 1961.

105. Je me demande pourquoi on se contente de parler de légalité lorsqu'on sait dans quelles conditions le gouvernement de Tshombé a été formé, lorsqu'on sait — on vient de le dire ici — que s'il n'a pas encore assumé ses obligations c'est parce que ceux qu'on appelle "les rebelles" ne lui en ont pas laissé le temps, lorsqu'on sait que même s'il avait été légalement désigné ce gouvernement — que nous avons été très heureux d'entendre appelé ici "gouvernement de transition" — avait une tâche déterminée, à savoir d'organiser les élections, lorsqu'on sait enfin que ce gouvernement, qui venait après l'adoption de la Constitution congolaise, devait, pour être légal, recueillir l'approbation des chambres, qui n'existent pas, lorsqu'on sait que du temps de M. Adoula déjà les chambres avaient été dissoutes et que l'on continuait à dire que le gouvernement était légal, lorsqu'on sait que du temps de M. Adoula, l'anarchie existait déjà, lorsqu'on sait que cette résolution du Conseil de sécurité que j'ai citée disait que le Conseil était convaincu que toute solution imposée, y compris la formation de tout gouvernement ne résultant pas d'une conciliation véritable, loin de régler les problèmes, ne ferait qu'augmenter gravement les dangers de conflit à l'intérieur du Congo et la menace à la paix et à la sécurité internationales. Lorsqu'on a toutes ces considérations présentes à l'esprit, on est en droit de se demander si, à travers la prétendue légalité du régime de Léopoldville, on ne veut pas mettre toute l'Afrique à feu et à sang.

106. En conclusion, nous voudrions vous dire ceci. Nous savions, en nous présentant devant ce Conseil, qu'aucun miracle ne pouvait se produire et vous permettre d'inverser les rôles dans cette espèce de jungle que sont les Nations Unies, dans le déséquilibre actuel de l'Organisation. Nous ne sommes malheureusement pas les seuls à le constater aujourd'hui, ce déséquilibre a été constaté par ceux-là mêmes que l'Organisation a combattus dans le temps et qui semblent avoir sa caution maintenant puisqu'ils sont les protégés des rois de la jungle. Ce déséquilibre avait déjà été constaté par M. Munongo lorsque, dans une déclaration faite le 13 février 1961 après la mort de Patrice Lumumba, il disait, pour démontrer le caractère strictement interne de l'odieux assassinat de Patrice Lumumba:

"Je rappellerai ici les affaires Sacco et Vanzetti, Julius et Ethel Rosenberg, voire Caryl Chessman aux Etats-Unis ... Les Etats-Unis passent outre, considérant que la question était uniquement de leur propre ressort.

"Et l'on voudrait nous dénier ce droit, uniquement parce que nous sommes noirs et appartenons à une nation jeune." [S/4688/Add.1]^{6/}

M. Munongo demandait également si les Nations Unies avaient ouvert une enquête "sur l'empoisonnement du leader camerounais Moumié en Suisse", et il poursuivait:

"Cette énumération pourrait être poursuivie presque à l'infini. Ce que j'en ai dit suffit pour

^{6/} Documents officiels du Conseil de sécurité, seizeième année, Supplément de janvier, février et mars 1961.

United Nations, which prudently lies low whenever a Power is involved and seeks to exercise its alleged authority only when dealing with a weaker country." [Ibid.]

107. Having read out these passages from the statement made by Mr. Munongo, I should like to say that we know that, in the present state of imbalance of the United Nations, we can only be devoured; but we should at least like to have done our duty before that happens, that is to say, to have placed on record and elucidated a valid international opinion.

108. As my Head of State has said, despite their 21,600 soldiers in Viet-Nam, the Americans have not killed ideas with guns. And now, having sabotaged the strenuous efforts which the ad hoc Commission of the Organization of African Unity was making, they contend that the Congolese problem has become too great for the Organization of African Unity to resolve and they are trying, by clumsy manœuvres, to take it out of the hands of that Organization by recommending that a Security Council committee should be sent to the Congo.

109. I should like to say—at the risk of repeating myself—that we are indeed young nations but we are not unaware. In the Republic of the Congo (Brazzaville) we are a mature people, one of those mature peoples as defined by my Head of State, the President of the Republic, who said that a mature people is one which, once it has made a choice, is resolved to defend that choice at all costs, to the very end.

110. We leave it to you, gentlemen, to decide the fate of humanity today, for tomorrow the history of humanity will decide the fate of us all.

111. MR. SETTE CAMARA (Brazil): Because of the late hour, I will confine myself to a few words in reply to the references made to my country by the Minister for Foreign Affairs of Congo (Brazzaville) in his statement.

112. Fifteen days ago, the Minister for Foreign Affairs of Congo (Brazzaville) came to this Council to plead his case with a kind of language that, to say the least, is far removed from the kind of language we are accustomed to hear in these chambers. Among other things, he addressed some insults to the very organ before which he had asked to speak, and which agreed to listen with patience to his unusual language. Among other niceties, he called this Council a "council of insecurity".

113. Now he has come again with the same kind of language, attributing immobility to the representatives of countries which are not in agreement with his point of view.

114. The Foreign Minister of Congo (Brazzaville) did not bring a single new argument to support his defence of the crimes perpetrated by rebel troops, not belonging to any Government of Africa, in Stanleyville.

frapper de honte l'ONU, qui se terre prudemment dès qu'une puissance est en jeu et voudrait exercer sa prétenue autorité uniquement lorsqu'elle a affaire à un pays plus faible." [Ibid.]

107. Après ces extraits de la déclaration de M. Munongo, je voudrais dire que nous savons que, dans le déséquilibre actuel de l'Organisation des Nations Unies, nous ne pouvons qu'être dévorés; mais nous aimions tout au moins, avant de l'être, avoir accompli notre devoir, c'est-à-dire avoir inscrit et éclairé une opinion internationale valable.

108. Les Américains, malgré leurs 21 600 militaires au Viet-Nam n'ont pas, comme l'a dit mon chef d'Etat, tué les idées avec des canons. Et maintenant, après avoir saboté les efforts que la Commission ad hoc de l'Organisation de l'unité africaine poursuivait ardemment, ils prétendent que le problème congolais est devenu trop important pour que l'Organisation de l'unité africaine puisse le résoudre et, par des manœuvres grossières, ils tentent de le lui retirer en préconisant l'envoi au Congo d'une commission du Conseil de sécurité.

109. Je voudrais dire — au risque de me répéter — que nous sommes certes des nations jeunes, mais que nous ne sommes pas des peuples inconscients, et, dans la République du Congo (Brazzaville), nous sommes un peuple mûr, un de ces peuples mûrs dont la définition a été donnée par mon chef d'Etat, le Président de la République, qui a dit qu'un peuple mûr, c'est celui qui est déterminé, lorsqu'il a pris une option, à la défendre coûte que coûte, jusqu'au bout.

110. Nous vous laissons, Messieurs, le soin de disposer aujourd'hui de l'humanité en attendant que, demain, l'histoire de l'humanité dispose de nous tous.

111. M. SETTE CAMARA (Brésil) [traduit de l'anglais]: Etant donné l'heure avancée, je me bornerai à dire quelques mots en réponse aux allusions faites à mon pays par le Ministre des affaires étrangères du Congo (Brazzaville) dans sa déclaration.

112. Il y a 15 jours, le Ministre des affaires étrangères du Congo (Brazzaville) est venu plaider sa cause devant le Conseil de sécurité en un langage dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est très éloigné du langage que nous avons l'habitude d'entendre dans cette enceinte. Il a notamment adressé des insultes à l'organe même devant lequel il avait demandé à prendre la parole et qui a accepté d'écouter avec patience ce langage inhabituel. Entre autres gentillesses, il a qualifié le Conseil de "conseil d'insécurité".

113. Il nous revient maintenant utilisant le même langage, accusant d'immobilisme les représentants des pays qui ne partagent pas son point de vue.

114. Le Ministre des affaires étrangères du Congo (Brazzaville) n'a pas avancé un seul argument nouveau à l'appui de sa défense des crimes perpétrés à Stanleyville par des troupes rebelles n'appartenant à aucun gouvernement africain.

115. So far as his reference to my previous intervention on this matter is concerned [1177th meeting], I want to explain that all I had in mind was to disagree with his firm statement that everywhere in the world the negro race is suffering from a situation of permanent humiliation. I did not address to the Minister of Foreign Affairs of Congo (Brazzaville) or to any representative here any invitation to live in my country. Furthermore, I would not advise anybody who has it in mind to engage in political interference in the domestic politics of my country or to preach subversion in any foreign country to pay us such a visit, because it is very likely that he would have the same kind of treatment as the few professional agitators to whom Mr. Ganao made reference in his speech and against whose activities we believe my Government has every right to defend itself.

116. The PRESIDENT (translated from Spanish): I shall now take the floor as the representative of BOLIVIA.

117. Convinced as I am that the members of the Security Council are in duty bound, under the Charter of the United Nations, to do everything within their power to preserve world peace and international security, I do not consider that the best way of doing this is by adding fuel to the fires of violence. It was for this reason that I ventured to intervene in the debate yesterday, both in order to state my country's position in regard to this problem and in order to make a strong and friendly appeal to the representatives of the African States for good will and harmony.

118. In reply to my appeal, I heard today from the lips of the Minister for Foreign Affairs of the Congo (Brazzaville) an insinuation to the effect that Bolivia was one of the countries colonized by the United States of America.

119. I formally protest against this insinuation, which is clumsy and ill-judged. The Bolivian nation is a sovereign nation with a long history of dignity and heroic struggle and it does not accept even the idea of colonization, whether economic or ideological.

The meeting rose at 1.15 p.m.

115. En ce qui concerne son allusion à mon intervention antérieure à ce sujet [1177ème séance], je tiens à expliquer que ma seule intention était de manifester mon désaccord avec sa déclaration catégorique selon laquelle, partout dans le monde, la race noire est placée dans une situation d'humiliation constante. Je n'ai pas offert au Ministre des affaires étrangères du Congo (Brazzaville) ni à aucun représentant ici présent de venir vivre dans mon pays. En outre, je ne conseillerai à personne ayant l'intention de s'ingérer dans la politique intérieure de mon pays ou de prêcher la subversion dans un pays étranger quelconque de nous rendre visite, parce qu'il est fort probable qu'il serait traité de la même manière que les quelques agitateurs professionnels auxquels M. Ganao a fait allusion dans son discours et contre les activités desquels mon gouvernement a pleinement le droit de se défendre.

116. Le PRESIDENT (traduit de l'espagnol): Je voudrais maintenant prendre la parole en ma qualité de représentant de la BOLIVIE.

117. Convaincu que les Etats membres du Conseil de sécurité ont le devoir, en vertu des dispositions de la Charte des Nations Unies, de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour maintenir la paix et la sécurité internationales, je ne crois pas que la méthode appropriée pour arriver à cette fin soit de jeter de l'huile sur le feu. C'est dans cet esprit que je me suis permis d'intervenir dans le débat d'hier, tant pour exprimer la position de mon pays à l'égard de ce problème, que pour lancer un appel cordial et élevé aux représentants des nations africaines en faveur du désarmement spirituel et de la concorde.

118. En réponse à mon appel, j'ai entendu aujourd'hui, de la bouche du Ministre des affaires étrangères du Congo (Brazzaville), une insinuation selon laquelle la Bolivie serait l'un des pays colonisés par les Etats-Unis d'Amérique.

119. Je proteste formellement contre cette insinuation qui est maladroite et risquée. Le peuple bolivien est un peuple souverain qui a une longue histoire de dignité et de luttes héroïques et il repousse la notion même de colonisation, qu'elle soit économique ou idéologique.

La séance est levée à 13 h 15.

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre librairie ou adressez-vous à: Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.